RAPPORT ANNUEL
2013-2014

Capacité immédiate X Capacité future

Elections Ontario

Mise en œuvre de notre plan stratégique : de la théorie à la pratique

Au cours de l'année écoulée, Élections Ontario a commencé à apporter certaines des améliorations clés attendues par les électeurs de l'Ontario, comme la multiplication des options de vote, l'amélioration de la technologie utilisée et la simplification du processus électoral. En 2013, après des mois de travail préparatoire, nous avons officiellement adopté un nouveau plan stratégique qui nous permet de passer de la théorie à la pratique. Notre objectif principal est de veiller à toujours avoir la « capacité immédiate » d'organiser une élection, tout en continuant d'assurer notre « capacité future » de faire face aux défis électoraux à venir.

Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario

Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative
Édifice de l'Assemblée législative, bureau 180
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1A2

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités de mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice 2013-2014.

Durant cette période, mon bureau a adopté un nouveau *Plan stratégique 2013-2017* et déployé des efforts importants pour mettre en œuvre les priorités établies dans le cadre de ce plan. Parallèlement, nous nous sommes tenus prêts à organiser une élection partielle ou générale dans un court délai.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Greg Essensa

Greg Essensa

Table des matières

Message du directeur général des élections 2

Conforter la confiance du public en améliorant constamment l'efficacité et l'intégrité 4

- Améliorer la qualité du RPEO 5
- Base de données permettant de consigner les contributions et de délivrer les récépissés aux fins d'un crédit d'impôt 5
- Activités liées au financement des élections 6
- Gérer les plaintes 7

Créer une culture d'excellence par le biais du professionnalisme, de l'innovation et du travail en équipe 10

- Mettre en œuvre des mécanismes de dotation en personnel permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisme 11
- Soutenir une culture de l'innovation 11
- Nommer les 107 directeurs du scrutin de l'Ontario 12
- Constituer l'équipe électorale du futur 12
- Le directeur général des élections occupe les fonctions de président du COGEL 13

Être toujours en « capacité immédiate » de tenir des élections, le cas échéant 14

- Un plan électoral « prêt-à-utiliser » 15
- Planifier nos activités en fonction des deux dates butoirs de préparation au scrutin 15
- Tenir les électeurs informés 15
- Organiser sept élections partielles 17
- Se consacrer en priorité à rendre les élections plus accessibles 21

Élaborer et mettre à l'essai un nouveau système électoral pour la prochaine génération d'électeurs (« capacité future ») 22

- Améliorer la gestion des élections 23
- Technologies permettant de voter d'autres façons – Examiner les possibilités et les défis 23

Recommandations en vue de modifications législatives 26

- Redécoupage des circonscriptions électorales 27
- Simplifier et clarifier la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* 27
- Autorité d'adressage unique 28
- Modifier le jour du scrutin 28
- Gestion centralisée des campagnes électorales 28
- Règles relatives à la publicité électorale des tiers 29
- Améliorer la conformité à la *Loi sur le financement des élections* 30

États financiers et annexes 32

Loi électorale 34

Loi sur le financement des élections 46

Annexes 54

- Présentation générale d'Élections Ontario 55
- Description des divisions 56
- Structure de gestion d'Élections Ontario 57
- Description des états financiers et des plafonds des contributions 62

Message du directeur général des élections

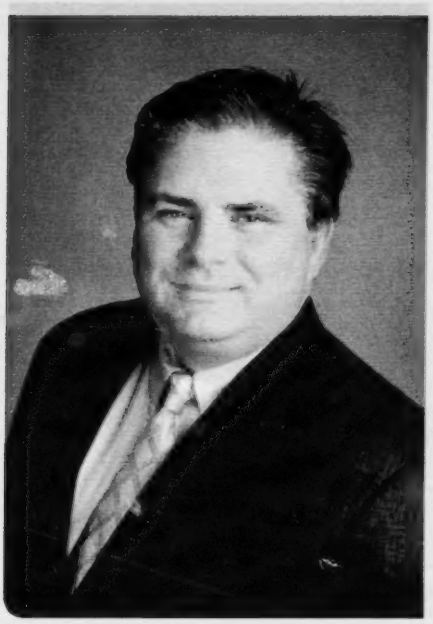

MISE EN ŒUVRE DE NOTRE *PLAN STRATÉGIQUE 2013-2017*

En juin 2013, à l'issue d'un processus de planification stratégique qui aura duré plusieurs mois, Élections Ontario a officiellement lancé son *Plan stratégique 2013-2017*. Ce nouveau plan définit notre vision pour transformer le mode d'organisation des élections en Ontario. Il décrit la façon dont Élections Ontario s'appuiera sur des assises solides en matière d'excellence et de confiance du public pour continuer d'innover et de moderniser ses services.

Ce rapport annuel, le premier que nous publions depuis le lancement du plan stratégique, est divisé en quatre sections pour montrer les progrès constants réalisés en vue de mettre en œuvre les quatre priorités stratégiques du plan : conforter la confiance du public en améliorant constamment l'efficacité et l'intégrité; créer une culture d'excellence par le biais du professionnalisme, de l'innovation et du travail en équipe; être toujours en « capacité immédiate » de tenir des élections, le cas échéant; et élaborer et mettre à l'essai un nouveau système électoral pour la prochaine génération d'électeurs (« capacité future »).

Notre engagement à accorder la priorité aux besoins des électeurs de l'Ontario en établissant des services modernes offrant un choix plus vaste pour décider quand, où et comment voter fait partie intrinsèque de notre vision stratégique. Nous réaliserons notre vision en misant sur nos réussites passées et améliorerons le processus électoral en Ontario pour tous les électeurs.

Au cours de l'année écoulée, pratiquement toutes les facettes de notre action se sont articulées autour de notre vision stratégique. Pour ne citer que quelques exemples : nous avons poursuivi nos efforts en vue de rendre les élections plus accessibles pour les électeurs, quels que soient leur âge et leurs capacités; nous avons déployé de nouvelles stratégies de sensibilisation pour toucher des groupes de population dans lesquels la participation électorale est habituellement faible; et nous avons continué de travailler à l'uniformisation de l'expérience de vote – pour les électeurs habitant dans des régions métropolitaines dynamiques comme pour ceux vivant dans les collectivités du Nord les plus éloignées. Parmi nos activités, nous avons enquêté sur la manière dont les nouvelles technologies peuvent permettre à davantage d'Ontariennes et Ontariens de voter d'une façon qui continue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité du processus électoral. À la page 23, nous détaillons nos

travaux de recherche sur les technologies permettant de voter d'autres façons, qui nous ont conduits à déposer le *Rapport sur les technologies permettant de voter d'autres façons* devant l'Assemblée législative en juin 2013.

En 2013-2014, nous avons dû exercer nos activités en nous tenant prêts à organiser à tout moment une élection déclenchée à l'improviste, ce qui nous a donné de nombreuses occasions d'améliorer nos procédures. Dans le cadre de ces efforts, nous avons commencé à procéder à des réaffectations importantes de personnel pour être mieux à même de nous focaliser sur nos activités fondamentales.

Conformément à notre engagement à être en « capacité immédiate » d'organiser une élection, je me suis rendu l'an dernier dans les circonscriptions électorales des directeurs du scrutin pour m'assurer que le bureau central leur apportait le soutien dont ils avaient besoin pour se tenir prêts à organiser une élection déclenchée à l'improviste. Dans le cadre de notre Programme de préparation électorale, le bureau central a expédié sur le terrain du matériel relatif à l'élection et il a été demandé aux directeurs du scrutin de mener à bien certaines tâches bien précises afin de se préparer pour le jour du scrutin, dont la date n'était pas connue.

En nous focalisant sur la vision de notre « capacité future » de relever les défis à venir et d'élaborer un système électoral pour la prochaine génération d'électeurs, nous avons franchi des étapes importantes dans la planification du lancement d'un nouveau site Web en 2015, axé sur les électeurs et conçu pour répondre aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. En outre, nous avons travaillé efficacement à l'élaboration d'un nouveau Système de gestion des élections qui nous permettra de gérer tous les aspects de l'administration des élections, au bureau central d'Élections Ontario et dans nos plus de 140 bureaux locaux.

À l'occasion des cinq élections partielles qui se sont tenues à l'été 2013 et des deux élections partielles organisées à l'hiver 2014, nous avons mis à l'essai une nouvelle approche de gestion des difficultés et des défis en temps réel pendant une élection, ainsi qu'une nouvelle méthode d'inscription des électeurs. Ces exercices nous ont beaucoup aidés à comprendre ce qui fonctionne bien et comment nous pouvons perfectionner nos processus pour administrer les élections plus efficacement.

Nous avons continué de recommander des domaines dans lesquels les lois qui régissent notre mandat – à savoir, la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* – devraient faire l'objet de modifications visant à simplifier et à moderniser le processus électoral. La liste complète des modifications que je recommande figure à la page 26 de ce rapport.

Je vous invite à consulter ce rapport pour en savoir plus sur les améliorations que nous avons apportées en 2013-2014 et sur notre vision pour les scrutins à venir.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

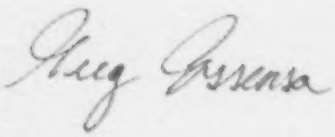

Greg Essensa
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

SECTION 1

Conforter la confiance du public en améliorant constamment l'efficacité et l'intégrité

Le système électoral de l'Ontario repose sur la confiance du public. Pour maintenir cette confiance, Élections Ontario continue de faire évoluer ses pratiques de gestion, en veillant à ce que l'efficacité et l'intégrité restent au cœur de sa mission et de sa vision. En faisant avancer notre nouveau plan stratégique, nous nous sommes efforcés, au cours de l'exercice 2013-2014, d'améliorer nos fonctions de base afin de maintenir l'efficacité de notre organisme ainsi que de conserver les systèmes clés garantissant l'excellente qualité de l'administration des élections.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU RPEO

Afin d'administrer une élection pour le compte de tous les électeurs, il est indispensable de veiller à ce que le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (RPEO) soit d'excellente qualité. Le RPEO, dont est tirée la Liste des électeurs, est la grande base de données qui dresse la liste de tous les électeurs connus résidant en Ontario, en précisant qui ils sont et où ils vivent. Élections Ontario utilise ces renseignements pour répartir les électeurs dans les bonnes sections de vote et pour générer les cartes d'Avis d'enregistrement, qui indiquent aux électeurs où et quand voter pendant une élection.

Tout au long de l'exercice 2013-2014, dans la mesure où nous avons dû exercer nos activités en nous préparant à organiser une élection déclenchée à l'improviste, il a fallu que nous nous assurions que le RPEO soit prêt à l'emploi à tout moment. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de traitement des données du RPEO en réalisant des téléchargements de données trimestriels à partir des nouveaux fichiers fournis par nos principales sources, incluant Élections Canada, Teranet et la Société d'évaluation foncière des municipalités. En complément de ces efforts, nous avons utilisé les nouveaux renseignements sur les électeurs obtenus lors des sept élections partielles organisées dans la province en 2013-2014 (voir la page 16).

Pour remplir nos obligations législatives, il est essentiel de veiller à ce que le degré d'exactitude du RPEO soit le plus élevé possible. En travaillant étroitement avec un spécialiste externe en 2013-2014, nous avons élaboré une feuille de route consistant à utiliser des ressources de plus en plus rares pour améliorer progressivement nos processus liés au RPEO. La prochaine version logique de la stratégie relative au RPEO sera intégrée à notre vision d'une « capacité future », qui définira les scrutins à venir.

BASE DE DONNÉES PERMETTANT DE CONSIGNER LES CONTRIBUTIONS ET DE DÉLIVRER LES RÉCÉPISSÉS AUX FINS D'UN CRÉDIT D'IMPÔT

La *Loi sur le financement des élections* a été modifiée en 2010 pour imposer aux partis politiques, qui ont présenté des candidats dans la moitié des circonscriptions électorales lors de la précédente élection générale, de tenir une base de données électronique permettant de consigner les contributions et de délivrer les récépissés aux fins d'un crédit d'impôt. Lesdits partis politiques, ainsi que leurs associations de circonscription et leurs candidats, doivent à la fois consigner dans leur base de données toutes les contributions qu'ils ont reçues après le 1er juin 2012 et délivrer les récépissés aux fins d'un crédit d'impôt.

Aux termes de cette modification, il incombe à Élections Ontario de fournir aux partis politiques des lignes directrices sur la conception et l'élaboration des bases de données, ainsi que sur l'évaluation et l'approbation de chaque nouvelle base de données. En 2013-2014, des membres de notre personnel se sont rendus dans les locaux des partis et ont évalué leurs bases de données pour s'assurer que toutes les exigences étaient satisfaites. Le directeur général des élections a approuvé toutes les bases de données.

CAMPAGNE D'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

Au cours du dernier exercice, nous avons pris l'initiative d'élaborer un programme d'inscription annuel qui permettra d'améliorer constamment la qualité de notre Liste des électeurs. Dans le cadre d'un projet pilote lancé dans 38 circonscriptions électorales, nous nous sommes attelés à inscrire des personnes dont nous avions l'adresse postale, mais dont nous ne savions pas clairement où elles se trouvaient physiquement, ainsi que des personnes vivant dans des régions à forte croissance qui n'étaient pas incluses dans le RPEO. Les 7 000 lettres d'inscription que nous avons envoyées ont suscité des réponses rapides et permis d'améliorer la qualité du RPEO. Au total, 3 311 lettres nous ont été renvoyées, dont 2 061 par des électeurs mettant à jour leurs renseignements personnels et 1 250 par Postes Canada en tant que courrier non distribuable, ce qui a permis d'indiquer dans le RPEO que les électeurs concernés avaient déménagé.

Dans les circonscriptions électorales incluant des collectivités à forte croissance, nous avons collaboré avec les directeurs du scrutin pour repérer les immeubles à haute densité comprenant 100 unités ou plus et les nouveaux lotissements où il était certain qu'un grand nombre de nouveaux résidents s'étaient installés. Nous avons mis en place des kiosques dans les centres communautaires et les centres commerciaux de ces collectivités, et nous avons inscrit tous les électeurs ontariens qui se sont adressés à nous et qui disposaient d'une pièce d'identité adéquate, peu importe leur circonscription d'origine. En tant que projet pilote, notre campagne d'inscription des électeurs a porté ses fruits car elle nous a permis de comprendre quels sont les lieux les plus adaptés pour sensibiliser les électeurs.

En 2014, Élections Ontario a dressé l'une des listes des électeurs les plus complètes de son histoire, tout en continuant de rencontrer des difficultés importantes pour rapprocher certains renseignements sur les adresses contradictoires dans les régions rurales.

ACTIVITÉS LIÉES AU FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

La *Loi sur le financement des élections* stipule qu'il incombe au directeur général des élections de superviser l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario. En outre, nous examinons les états financiers pour vérifier que les plafonds des contributions à la campagne électorale et des dépenses liées à la campagne électorale établis par la Loi ne sont pas dépassés. De plus, nous subventionnons les frais de vérification et les dépenses liées à la campagne électorale, et nous délivrons des récépissés aux fins d'un crédit d'impôt pour les contributions aux partis, aux associations de circonscription et aux candidats.

Nous publions en temps réel sur Internet les contributions versées aux partis politiques et aux candidats à la direction d'un parti. Tous les autres états financiers que nous passons au peigne fin sont également affichés à des fins d'inspection publique. Les états financiers annuels des partis et des associations de circonscription pour l'exercice 2013-2014 sont fournis dans les annexes F et G. (Veuillez noter qu'il n'y a pas eu de campagne de désignation du chef d'un parti durant la période visée par le présent rapport.)

Assurer la conformité

Les entités dont Élections Ontario contrôle les états financiers sont tenues, en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, de déposer ces documents en temps utile. Les retards en la matière peuvent s'avérer problématiques car ils compromettent notre capacité d'examen, en plus de différer le versement des subventions liées à la campagne électorale. En 2013, 103 dépôts tardifs et 21 omissions de dépôt des états financiers ont été constatés. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les entités politiques ayant fait un dépôt tardif, veuillez consulter l'annexe K.

GÉRER LES PLAINTES

Entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, Élections Ontario a reçu 60 plaintes. Cinquante d'entre elles ont été réglées car aucune violation de la loi n'a été constatée. Les dix autres sont toujours en instance. Les plaintes les plus fréquentes portaient sur l'article 37 de la *Loi sur le financement des élections*, qui a trait à la publicité politique pendant la période d'interdiction. Le directeur général des élections a préconisé une révision de la législation régissant les périodes d'interdiction pour s'adapter aux réalités des campagnes électorales modernes. Le tableau 1 détaille la répartition des plaintes reçues.

Subvention des dépenses liées à la campagne électorale

Certaines dépenses sont remboursées par le directeur général des élections. Les subventions liées à la campagne électorale sont versées à chaque candidat ayant obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans sa circonscription électorale. La subvention correspond au moindre des montants suivants : 20 p. 100 du plafond des dépenses dans ladite circonscription électorale ou 20 p. 100 des dépenses réelles liées à la campagne électorale et assujetties au plafond qui ont été engagées. En outre, les subventions liées à la campagne électorale sont versées aux partis politiques dont les candidats ont obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une quelconque circonscription électorale. La subvention du parti est calculée en multipliant par 0,05 $ le nombre de personnes habilitées à voter dans chaque circonscription électorale où le parti a obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés.

Le montant total des subventions liées à la campagne électorale qui a été versé au cours de l'exercice 2013-2014 s'élève à 1 431 077 $ pour les candidats admissibles et à 36 959 $ pour les partis admissibles. Ces subventions ne correspondent pas uniquement aux activités organisées pendant cet exercice, car elles incluent des sommes engagées lors d'exercices précédents qui ont été versées en 2013-2014.

Tableau 1 : Nombre et type de plaintes reçues

Nombre de plaintes reçues	Type de plaintes reçues (selon l'article de la *Loi*)	Plaintes	
		en instance	réglées
39	Article 37 – Période d'interdiction	6	33
5	Paragraphe 22(5) – Identification	2	3
4	Article 37.5 – Inscription obligatoire des tiers	1	3
4	Autre	1	3
8	Sans rapport avec le financement des élections	0	8

ÉLECTIONS ONTARIO A REÇU 60 PLAINTES DÉPOSÉES EN VERTU DE LA *LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS* EN 2013-2014. À LA FIN DE CET EXERCICE, DIX D'ENTRE ELLES SONT TOUJOURS EN INSTANCE.

Subvention des frais de vérification

En vertu de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections subventionne le coût des services fournis par les vérificateurs au titre de l'examen et de la présentation des états financiers en versant au vérificateur le moindre des montants suivants : le montant total des frais exigés par celui-ci ou un montant calculé sur la base du facteur d'indexation. Ce montant indexé est modifié tous les cinq ans. Concernant la période allant du 1er avril au 31 décembre 2013, le montant s'élève à 1 488 $ pour les états financiers d'un parti politique, à 744 $ pour les états financiers d'une association de circonscription, à 1 240 $ pour les états financiers relatifs à la période de campagne d'un candidat et à 992 $ pour les états financiers des candidats à la direction d'un parti. Concernant la période allant du 1er janvier au 31 mars 2014 (fin de l'exercice), le montant s'élève à 1 596 $ pour les états financiers d'un parti politique, à 798 $ pour les états financiers d'une association de circonscription, à 1 330 $ pour les états financiers relatifs à la période de campagne d'un candidat et à 1 064 $ pour les états financiers des candidats à la direction d'un parti.

Pendant l'exercice 2013-2014, le directeur général des élections a versé 446 752 $ au titre des subventions des frais de vérification.

Renseignements détaillés sur les partis politiques et les activités d'inscription

En plus des annexes susmentionnées, veuillez consulter celles figurant sur la liste ci-dessous pour obtenir des renseignements sur les activités financières des partis politiques et des associations de circonscription, ainsi qu'une description détaillée des états financiers et des plafonds des contributions.

Annexe B :
Partis politiques inscrits au 31 décembre 2013

Annexe C :
Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2013

Annexe D :
Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti politique en 2013

Annexe E :
Description des états financiers et des plafonds des contributions

SECTION 2

Créer une culture d'excellence par le biais du professionnalisme, de l'innovation et du travail en équipe

La qualité de notre personnel est l'une des clés de notre réussite. Notre équipe est pleine de ressources et se consacre à administrer les élections de la meilleure façon possible, aujourd'hui et à l'avenir. En 2013-2014, nous avons lancé un processus concurrentiel afin de pourvoir un certain nombre de postes clés à tous les niveaux de l'organisme. En outre, nous avons dispensé une formation à nos employés pour faire en sorte que les nouveaux messages clés et les nouvelles priorités stratégiques d'Élections Ontario se traduisent dans notre action quotidienne.

METTRE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE DOTATION EN PERSONNEL PERMETTANT D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISME

Au cours des dernières années, Élections Ontario a connu des transformations profondes et durables, et d'autres changements sont à venir. Suite aux modifications de notre législation et dans le cadre de la modernisation de nos activités et processus opérationnels de base, nous avons dû modifier nos mécanismes de dotation en personnel afin de veiller à disposer de ressources suffisantes pour mener à bien notre mandat législatif.

Pour donner suite à notre nouvelle orientation stratégique, nous avons lancé un projet d'efficacité organisationnelle. Ceci nécessitait de réorganiser et de réaffecter nos employés permanents pour pouvoir améliorer nos systèmes de prestation de services. En collaboration avec un spécialiste externe, nous avons effectué un examen organisationnel en novembre 2013, qui nous a fourni un certain nombre de structures possibles pour aller de l'avant.

Nous avons commencé à mettre en œuvre la structure choisie en janvier 2014 en nommant plusieurs cadres supérieurs à des postes clés d'ici mars 2014. Jusqu'en décembre 2014, l'objectif était de poursuivre la transition vers la nouvelle structure organisationnelle, en commençant par les directeurs et en terminant par les chefs et les autres employés.

ACCUEILLIR NOS NOUVEAUX DIRIGEANTS

Deux dirigeants clés de longue date d'Élections Ontario ont annoncé leur départ à la retraite en 2013. Notre ancien directeur général des opérations, **Michael Stockfish**, a pris sa retraite en octobre 2013 après plus de dix années de service distingué. La directrice générale adjointe des élections, **Loren Wells**, qui a annoncé son départ à la retraite en novembre 2013 après 39 années passées au sein d'Élections Ontario, a gracieusement accepté de rester à son poste jusqu'à la fin de la 41e élection générale. Élections Ontario tient à remercier ces deux professionnels exceptionnels pour leur dévouement envers l'administration démocratique. En outre, nous avons accueilli deux nouveaux dirigeants en 2014 : **Lalitha Flach** occupe désormais le poste de directrice générale des opérations et **Andrew Herd** est le nouveau directeur général de l'administration.

SOUTENIR UNE CULTURE DE L'INNOVATION

Pour mettre en œuvre nos nouvelles priorités et faire en sorte que les modifications apportées soient permanentes, tous les employés doivent travailler à la réalisation d'objectifs communs. En 2013-2014, Élections Ontario a commencé à utiliser une technique appelée « Design Thinking », qui se fonde sur des points de vue et des stratégies d'ordre conceptuel pour répondre aux besoins des gens par le biais d'outils réalisables aux plans technologique et opérationnel, aujourd'hui et à l'avenir.

Le « Design Thinking » a été utilisé dans de nombreuses industries, publiques et privées, pour fournir aux employés les outils dont ils ont besoin pour être efficaces dans leurs projets de recherche, de réflexion, de conception, de prototypage et de mobilisation des parties prenantes. Cette technique encourage l'innovation et la collaboration entre les équipes. Élections Ontario a instauré le « Design Thinking » au sein de son Équipe des cadres supérieurs et de son Équipe de leadership stratégique en 2013-2014, et est déterminé à présenter cette technique à tous les employés dans les mois à venir. Sur le long terme, le « Design Thinking » permettra à Élections Ontario d'élaborer une feuille de route stratégique et des initiatives clés pour les quatre années à venir, ainsi que de poser des jalons pour la prochaine décennie.

NOMMER LES 107 DIRECTEURS DU SCRUTIN DE L'ONTARIO

Les directeurs du scrutin de l'Ontario sont les personnes clés chargées d'organiser les élections. Il incombe à ces membres du personnel électoral, sous l'autorité du directeur général des élections, d'exercer un éventail considérable de fonctions, notamment de nommer, de former et de gérer les nombreux fonctionnaires qui s'occupent de l'organisation matérielle du scrutin dans chaque circonscription électorale. Les directeurs du scrutin choisissent les lieux où les électeurs voteront, attestent les déclarations de candidature des candidats, gèrent les listes des électeurs, compilent les résultats du scrutin et déclarent le candidat dûment élu dans chaque circonscription électorale.

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les directeurs du scrutin à leur poste sur la recommandation du directeur général des élections. Le mandat des 107 directeurs du scrutin de l'Ontario nommés par décret s'est achevé le 31 décembre 2013, et le directeur général des élections a présenté une liste de candidats potentiels qui a été établie dans le cadre d'un processus de recrutement entamé six mois plus tôt.

En 2013, il était particulièrement important que les candidats figurant sur la liste soient des personnes expérimentées dont la qualité de travail est excellente, dans la mesure où une élection pouvait être déclenchée à tout moment. C'est pour cette raison que le directeur général des élections a proposé aux directeurs du scrutin déjà en poste de recommander leur candidature à un nouveau mandat par le biais d'un processus de recrutement interne. Quinze directeurs du scrutin ont décliné cette offre. Pour assurer une certaine continuité dans un environnement soumis à un nombre relativement important de pressions en 2013-2014, le directeur général des élections a enjoint à son personnel d'inviter les secrétaires du scrutin à se porter candidats. (En tant qu'adjoints des directeurs du scrutin, les secrétaires du scrutin ont une expérience importante en matière d'organisation des élections dans les circonscriptions électorales.) Lorsque les secrétaires du scrutin n'ont pas manifesté d'intérêt pour le poste, Élections Ontario a lancé un processus de recrutement public concurrentiel. Le Secrétariat des nominations a accepté toutes les recommandations du directeur général des élections.

CONSTITUER L'ÉQUIPE ÉLECTORALE DU FUTUR

Nous avons apporté un soutien aux nouveaux directeurs et secrétaires du scrutin qui ont rejoint l'équipe d'Élections Ontario, notamment en les aidant à installer leur bureau principal et en leur fournissant un BlackBerry® afin de maintenir des liens plus étroits avec eux. Pour veiller à ce que les directeurs du scrutin soient prêts à tout moment à organiser une élection, et pour continuer de former l'équipe à qui il incombera de gérer les élections dans la province à l'avenir, Élections Ontario a effectué deux grandes tournées de formation dans les circonscriptions électorales.

Le directeur général des élections a rencontré les directeurs du scrutin dans leurs régions pour vérifier qu'ils avaient mené à bien leurs tâches préélectorales, qu'ils comprenaient les objectifs clés, les politiques et les procédures de prise en charge des électeurs d'Élections Ontario, et qu'ils étaient prêts à organiser un scrutin dans leur circonscription électorale. Dans le cadre de son Programme de préparation électorale, Élections Ontario a également préparé et expédié le matériel relatif à l'élection nécessaire pour procéder à l'ouverture immédiate d'un bureau du directeur du scrutin avant une élection générale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS OCCUPE LES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU COGEL

En 2013-2014, le directeur général des élections, Greg Essensa, a été nommé au poste de président du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL), un organisme professionnel international œuvrant pour les organismes gouvernementaux et les autres organisations exerçant des activités dans les domaines de l'éthique, des élections, de l'accès à l'information, du lobbying et du financement des campagnes électorales. En tant que président, M. Essensa a joué un rôle clé pendant les réunions de l'organisme et a participé à la planification de la conférence annuelle du COGEL.

En juillet 2013, le directeur général des élections a été invité à s'exprimer devant la National Association of State Election Directors, un organisme américain regroupant 50 personnes, parmi lesquelles des secrétaires d'État et des directeurs du scrutin. À cette occasion, le directeur général des élections a pu présenter le point de vue d'Élections Ontario sur l'administration des élections provinciales et s'informer sur les perspectives et les meilleures pratiques en la matière à l'échelle internationale. Pendant ce même mois de juillet, le directeur général des élections a participé à la Conférence des administrateurs d'élections du Canada, à Yellowknife, au cours de laquelle il a présenté le point de vue d'Élections Ontario et participé à des discussions sur les meilleures pratiques.

SECTION 3

Être toujours en « capacité immédiate » de tenir des élections, le cas échéant

Le fait que nous ayons dû exercer nos activités en 2013-2014 en nous préparant à organiser une élection déclenchée à l'improviste a renforcé notre engagement à être en « capacité immédiate ». Nous savions qu'il était relativement probable qu'une élection soit déclenchée au cours de l'exercice et devions nous tenir prêts à tout moment.

UN PLAN ÉLECTORAL « PRÊT-À-UTILISER »

Élections Ontario a fait de sa « capacité immédiate » une priorité stratégique en maintenant un niveau de préparation adapté, y compris un plan « prêt-à-utiliser » pour administrer une élection générale. Le défi consistait notamment à réorienter nos activités pour satisfaire aux exigences liées au raccourcissement considérable des délais, tout en veillant à ce qu'un processus soit adopté pour mettre en œuvre un processus électoral d'excellente qualité qui soit reproductible et homogène, et dans le cadre duquel nous pouvons gérer les risques et les coûts. Cette tâche a constitué notre défi le plus important en 2013-2014. En définitive, cela nous a permis d'améliorer des processus opérationnels que nous continuerons d'utiliser pour organiser des élections à date fixe.

PLANIFIER NOS ACTIVITÉS EN FONCTION DES DEUX DATES BUTOIRS DE PRÉPARATION AU SCRUTIN

En 2013-2014, Élections Ontario a poursuivi l'élaboration de son Programme de préparation électorale. Ce programme prévoit notamment d'établir deux dates butoirs de préparation au scrutin par exercice, en fonction desquelles planifier nos processus opérationnels au bureau central et sur le terrain. Nous avons choisi les dates (septembre 2013 et février 2014) que nous estimions les plus probables pour le déclenchement d'une élection.

Nos activités incluaient de travailler en étroite collaboration avec nos 107 directeurs du scrutin et leurs secrétaires du scrutin, en leur demandant de mener à bien un éventail de tâches pour se préparer tout au long de l'année. Nous avons recruté 11 personnes ayant toutes une expérience de longue date en matière d'administration des élections pour offrir un soutien aux directeurs du scrutin sur le terrain. Nous avons organisé des réunions régionales avec le personnel de soutien afin d'élaborer des plans de travail pour les prochaines élections.

Pour faire en sorte que tous les directeurs du scrutin soient informés de nos nouvelles initiatives et qu'ils relaient l'action du bureau central, nous avons effectué deux tournées dans dix villes de l'Ontario. En outre, nous avons tenu à jour l'inventaire du matériel destiné aux plus de 8 000 lieux de vote de l'Ontario en cas de déclenchement d'une élection, incluant des contrats de bail, des cartes murales, des ordinateurs et d'autres fournitures électorales pour 24 000 bureaux de vote représentant l'équivalent du chargement de 40 camions gros porteurs. Même si notre état de vigilance constant a eu des conséquences financières, nous avons réalisé des économies dans le cadre de nos processus opérationnels qui nous ont permis de minimiser les coûts et d'améliorer notre état de préparation.

TENIR LES ÉLECTEURS INFORMÉS

Il incombe à Élections Ontario d'expliquer clairement au public comment se déroule un scrutin. Quelles sont les options de vote des électeurs? Comment, quand et où peuvent-ils accéder aux services dont ils ont besoin pour exercer leur droit de vote? En outre, conformément à notre mandat législatif, nous fournissons aux conseils scolaires

UNE OCCASION D'ÉVALUER NOTRE ÉTAT DE PRÉPARATION

À l'occasion des cinq élections partielles qui se sont tenues à l'été 2013, nous avons mis à l'essai une nouvelle approche de gestion des difficultés et des défis en temps réel pendant une élection. Nous en avons également profité pour tester un nouveau modèle de « bureau de prise en charge des problèmes » – un pôle d'échanges mis en place le jour du scrutin dans le cadre duquel l'équipe de direction d'Élections Ontario et des spécialistes du domaine se sont efforcés de résoudre les problèmes importants ayant une incidence générale sur l'organisation du scrutin.

À l'issue des cinq élections partielles, nous avons fait un état des lieux des réussites et des difficultés qui nous a conduits à formuler des propositions pour modifier nos processus électoraux aux plans tactique et stratégique. Ceci nous a permis d'étayer nos activités de préparation électorale et notre plan « prêt-à-utiliser » pour les élections partielles de février 2014 et les scrutins ultérieurs.

des renseignements qu'ils peuvent utiliser pour sensibiliser les nouveaux électeurs et les élèves bientôt en âge de voter.

En 2013-2014, nous avons mené à bien des activités de sensibilisation dans 76 conseils scolaires de tout l'Ontario et fourni près de 28 000 brochures aux éducatrices et éducateurs, à leur demande, pour qu'ils puissent les distribuer aux élèves bientôt en âge de voter afin de leur présenter le processus électoral. En outre, nous avons continué de distribuer aux enseignantes et enseignants de 5e et de 10e année des trousses Voter, c'est fort! créées à leur intention. Ces trousses comprennent des plans de cours axés sur le dialogue, des activités stimulantes et des renseignements clairs sur la démocratie, les élections et le vote en Ontario et au Canada. Les trousses Voter, c'est fort! sont fournies gratuitement aux enseignantes et enseignants.

Afin de poser les jalons d'un processus électoral harmonieux, le directeur général des élections a communiqué avec la ministre de l'Éducation pour discuter de l'importance d'utiliser les écoles comme lieux de vote le jour du scrutin. Traditionnellement, les écoles font partie des lieux de vote les plus pratiques et les mieux connus, car on en trouve dans quasiment chaque quartier à l'échelle provinciale. Malheureusement, les conseils scolaires se montrent de plus en plus réticents à l'idée d'accepter nos demandes d'accès car bon nombre d'entre eux s'inquiètent à juste titre de la sécurité de leurs élèves. Nous avons fourni à la ministre des renseignements sur notre droit légal d'utiliser les écoles comme lieux de vote et sur l'importance de ce système. La ministre nous a apporté son soutien en envoyant une lettre à tous les conseils scolaires pour s'assurer qu'ils comprennent ces enjeux et pour leur rappeler leur obligation de mettre les écoles à disposition en vertu de la *Loi électorale*. Le directeur général des élections continue de recommander que le jour du scrutin soit déplacé à un moment où les écoles sont fermées (voir la page 28 pour de plus amples renseignements).

Nous avons concentré nos efforts de sensibilisation du grand public sur les personnes dont la participation au processus de vote est traditionnellement plus faible. Nous avons mené à bien plus d'une douzaine d'activités de sensibilisation du public, notamment lors d'une cérémonie de citoyenneté pour des néo-Canadiennes et néo-Canadiens pendant laquelle le directeur général des élections s'est adressé à plus de 100 nouveaux citoyens canadiens et 3 600 brochures d'information sur les façons de voter

ont été distribuées. Onze mille brochures supplémentaires ont été distribuées à des néo-Canadiennes et néo-Canadiens lors de manifestations de ce type. Élections Ontario a également participé à la conférence annuelle de l'Ontario Association of Food Banks (OAFB) et à la conférence de l'Association des centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario. Nous avons collaboré avec les organismes d'aide aux sans-abri PovNet et Toronto Drop-In Network, qui ont accepté de fournir à leurs intervenants des renseignements sur le vote des sans-abri.

ORGANISER SEPT ÉLECTIONS PARTIELLES

Au cours du dernier exercice, nous avons pour la première fois géré cinq élections partielles concomitantes à l'été 2013, jusqu'au jour du scrutin, le 1er août, ainsi que deux autres élections partielles en février 2014. L'organisation complexe des élections partielles qui se sont tenues pendant l'été nous a permis de montrer que nos efforts de préparation ont porté leurs fruits et de continuer d'améliorer nos nouvelles mesures d'intégrité, incluant un nouveau système pour remplir les formulaires et une nouvelle formation sur la gestion du processus de vote dans un contexte de forte fréquentation destinée aux membres du personnel électoral.

Élections partielles du 1er août 2013

Les tableaux ci-dessous récapitulent les suffrages valides exprimés en faveur de chaque candidat lors des cinq élections partielles qui se sont tenues pendant l'été dans les circonscriptions électorales d'**Etobicoke–Lakeshore**, de **London Ouest**, d'**Ottawa Sud**, de **Scarborough–Guildwood** et de **Windsor–Tecumseh**.

Circonscription électorale 024 Etobicoke-Lakeshore

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
Doug Holyday	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	16 034	46,75 %
Peter Milczyn	Parti libéral de l'Ontario	14 506	42,30 %
P.C. Choo	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	2 542	7,41 %
Angela Salewsky	Parti vert de l'Ontario	771	2,25 %
Hans Kunov	Parti libertarien de l'Ontario	152	0,44 %
Dan King	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	157	0,46 %
Kevin Clarke	The Peoples Political Party	87	0,25 %
Wayne Simmons	Parti de la Liberté – Ontario	46	0,13 %
Total		**34 295**	**100,00 %**

Circonscription électorale 045 London Ouest

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
Peggy Sattler	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	15 704	41,68 %
Ali Chahbar	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	12 426	32,98 %
Ken Coran	Parti libéral de l'Ontario	5 965	15,83 %
Al Gretzky	Parti de la Liberté – Ontario	1 856	4,93 %
Gary Brown	Parti vert de l'Ontario	1 608	4,27 %
Geoffrey Serbee	Parti libertarien de l'Ontario	117	0,31 %
Total		**37 676**	**100,00 %**

Circonscription électorale 064 Ottawa Sud

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
John Fraser	Parti libéral de l'Ontario	14 921	42,33 %
Matt Young	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	13 642	38,70 %
Bronwyn Funiciello	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	5 042	14,30 %
Taylor Howarth	Parti vert de l'Ontario	1 099	3,12 %
Jean-Serge Brisson	Parti libertarien de l'Ontario	208	0,59 %
John Redins	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	102	0,29 %
Daniel Post	Indépendant	91	0,26 %
Dave McGruer	Parti de la Liberté – Ontario	85	0,24 %
John Turmel	Parti Pauvre de l'Ontario	58	0,16 %
Total		**35 248**	**100,00 %**

Circonscription électorale 082 Scarborough-Guildwood

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
Mitzie Hunter	Parti libéral de l'Ontario	8 852	35,85 %
Ken Kirupa	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	7 605	30,80 %
Adam Giambrone	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	7 000	28,35 %
Nick Leeson	Parti vert de l'Ontario	532	2,15 %
Jim Hamilton	Indépendant	195	0,79 %
Danish Ahmed	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	183	0,74 %
Heath Thomas	Parti libertarien de l'Ontario	120	0,49 %
Raphael Rosch	Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	104	0,42 %
Matthew Oliver	Parti de la Liberté – Ontario	80	0,32 %
Bill Rawdah	The Peoples Political Party	22	0,09 %
Total		**24 693**	**100,00 %**

Circonscription électorale 102 Windsor-Tecumseh

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
Percy Hatfield	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	15 682	61,27 %
Robert de Verteuil	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	5 147	20,11 %
Jeewen Gill	Parti libéral de l'Ontario	3 057	11,94 %
Adam Wright	Parti vert de l'Ontario	942	3,68 %
Dan Dominato	Parti libertarien de l'Ontario	400	1,56 %
Lee Watson	Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	241	0,94 %
Andrew Brannan	Parti de la Liberté – Ontario	124	0,48 %
Total		**25 593**	**100,00 %**

Élections partielles du 13 février 2014

Les tableaux ci-dessous récapitulent les suffrages valides exprimés lors des deux élections partielles qui se sont tenues en février 2014 dans les circonscriptions électorales de **Niagara Falls** et de **Thornhill**.

Circonscription électorale 054 Niagara Falls

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
Wayne Gates	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	14 589	39,54 %
Bart Maves	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	13 564	36,76 %
Joyce Morocco	Parti libéral de l'Ontario	7 144	19,36 %
Clarke Bitter	Parti vert de l'Ontario	1 011	2,74 %
Timothy Tredwell	Indépendant	226	0,61 %
Stefanos Karatopis	Parti libertarien de l'Ontario	159	0,43 %
Troy Young	The Peoples Political Party	107	0,29 %
Andrew Brannan	Parti de la Liberté – Ontario	101	0,27 %
Total		**36 901**	**100,00 %**

Circonscription électorale 089 Thornhill

Nom du candidat	Appartenance à un parti politique	Suffrages valides exprimés	
		Total	%
Gila Martow	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	13 438	47,89 %
Sandra Yeung Racco	Parti libéral de l'Ontario	11 671	41,60 %
Cindy Hackelberg	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	1 905	6,79 %
Teresa Wai Chong Pun	Parti vert de l'Ontario	404	1,44 %
Gene Balfour	Parti libertarien de l'Ontario	296	1,06 %
Erin Goodwin	Parti de la Liberté – Ontario	153	0,55 %
Kevin Clarke	The Peoples Political Party	144	0,51 %
John Turmel	Parti Pauvre de l'Ontario	47	0,17 %
Total		**28 058**	**100,00 %**

Coûts engagés par les bureaux locaux pour chaque élection partielle

Le tableau suivant récapitule les coûts engagés par les bureaux locaux pour les élections partielles qui se sont tenues en août 2013 (Etobicoke–Lakeshore, London Ouest, Ottawa Sud, Scarborough–Guildwood et Windsor–Tecumseh) et en février 2014 (Niagara Falls et Thornhill).

Le coût exact d'une élection partielle dépend de nombreuses variables incluant notamment, mais non exclusivement, la taille de la circonscription électorale, le nombre d'électeurs ayant les qualités requises pour voter, les exigences linguistiques, les lieux de vote et les projets pilotes. Le tableau ci-dessous indique uniquement les coûts engagés par les bureaux locaux. Les coûts engagés par le bureau central ne sont pas inclus, dans la mesure

Circonscription électorale	Coûts totaux engagés pour l'élection partielle (par les bureaux locaux uniquement)
24 Etobicoke–Lakeshore	400 905 $
45 London Ouest	367 693 $
64 Ottawa Sud	335 329 $
82 Scarborough–Guildwood	376 155 $
102 Windsor–Tecumseh	350 567 $
54 Niagara Falls	435 060 $
89 Thornhill	380 486 $

où Élections Ontario ne fait pas la distinction entre les sommes dépensées par le bureau central au titre des élections partielles et celles correspondant à ses activités quotidiennes. Des renseignements supplémentaires sur les coûts des élections partielles figurent dans nos états financiers, à la page 32.

SE CONSACRER EN PRIORITÉ À RENDRE LES ÉLECTIONS PLUS ACCESSIBLES

Les politiques d'Élections Ontario en matière d'accessibilité respectent les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et les articles de la *Loi électorale* relatifs à l'accessibilité – notamment ceux portant sur les visites à domicile pour les électeurs qui ne peuvent pas voter dans le bureau de vote qui leur a été attribué, sur les visites à l'hôpital et sur la technologie d'aide au vote (voir la page 86).

Rendre les élections accessibles pour tous les Ontariens et Ontariennes a continué de constituer une priorité en 2013-2014. Nous avons dispensé une formation sur les nouvelles Normes d'accessibilité intégrées aux employés du bureau central d'Élections Ontario, ainsi qu'aux membres de notre personnel sur le terrain, et nous avons continué de mettre en œuvre la Norme d'accessibilité à l'emploi à tous les niveaux de l'organisme. Nous avons rédigé et publié le premier rapport annuel de situation dans le cadre du Plan d'accessibilité pluriannuel d'Élections Ontario et nous nous sommes attelés à faire en sorte que notre nouveau Système de gestion des élections (qui sera lancé au printemps 2015) et notre site Web soient conformes aux exigences prescrites par la *LAPHO*.

Rétroaction en 2013-2014

Un petit nombre d'électeurs a formulé des commentaires sur les sept élections partielles que nous avons administrées en 2013-2014. Un quart de ces commentaires étaient positifs et soulignaient l'excellence des services à la clientèle pour aider les électeurs ayant des besoins en matière d'accessibilité, la disponibilité des appareils et accessoires fonctionnels et des bulletins de vote spéciaux, et l'accessibilité globale des lieux de vote. Certains électeurs ont également signalé des difficultés liées aux lieux de vote, en se plaignant notamment de la distance à parcourir à pied pour atteindre l'isoloir, de l'absence d'appareils ou accessoires comme des fauteuils roulants et de la difficulté d'accéder à un ascenseur. Toute rétroaction est la bienvenue et, dans de nombreux cas, Élections Ontario a pu prendre des mesures immédiates pour aider les électeurs. Nous continuerons de mettre à disposition des formulaires de rétroaction et des Boîtes pour rétroaction sur chaque lieu de vote pendant les élections. Pour lire notre rapport complet sur l'accessibilité lors des élections partielles organisées en 2013-2014, veuillez consulter l'annexe L.

SECTION 4

Élaborer et mettre à l'essai un nouveau système électoral pour la prochaine génération d'électeurs (« capacité future »)

En définissant et en élaborant le système électoral du futur, Élections Ontario maintient un équilibre entre la nécessité d'établir des procédures et des outils technologiques d'un type nouveau et l'exigence d'intégrité et de sécurité. Nous continuerons d'apporter des améliorations en collaboration avec d'autres intervenants du domaine, en nous organisant pour mettre à l'essai chaque système ou nouveau processus, ainsi que pour en améliorer et en tester le fonctionnement jusqu'à ce que nous soyons certains qu'il constitue une amélioration concrète permettant d'offrir plus d'options aux électeurs pour choisir comment, quand et où voter.

AMÉLIORER LA GESTION DES ÉLECTIONS

En 2013-2014, nous avons poursuivi notre plan pluriannuel d'amélioration du Système de gestion des élections (SGE), qui sera lancé au printemps 2015. Le nouveau SGE remplacera nos anciennes applications logicielles vieillissantes et nous permettra non seulement d'organiser et de gérer les consultations électorales au siège d'Élections Ontario et dans nos 107 bureaux du directeur du scrutin, mais aussi de planifier les élections.

La fonctionnalité accrue du SGE améliorera la visibilité de nos procédures sur le terrain et renforcera la transparence du processus électoral pour nos intervenants. Nos activités d'amélioration du SGE sont déterminantes pour perfectionner nos mécanismes d'administration interne et nous aideront à mettre en œuvre avec succès un grand nombre de nos autres priorités.

En 2013-2014, nous avons commencé à élaborer un programme de formation et une stratégie de lancement relativement au nouveau SGE, afin de faire en sorte que les membres de notre personnel au bureau central et dans les bureaux locaux soient prêts à utiliser le système une fois qu'il sera mis en ligne. En outre, nous avons réalisé tout au long de l'année des exercices de simulation reprenant le SGE actuel en prévision du prochain scrutin, pour veiller à ce que nos systèmes soient opérationnels aux fins de gestion d'une élection générale.

TECHNOLOGIES PERMETTANT DE VOTER D'AUTRES FAÇONS – EXAMINER LES POSSIBILITÉS ET LES DÉFIS

L'enjeu

Pour administrer une élection générale, Élections Ontario doit faire le lien entre plus de 9 millions d'électeurs et environ 8 000 lieux de vote comptant plus de 70 000 fonctionnaires électoraux. Même si la méthode traditionnelle consistant à inviter les électeurs à se présenter dans un lieu de vote donné et à marquer un bulletin de vote papier nous a bien servis par le passé, les façons de voter traditionnelles présentent un certain nombre de défis pratiques compte tenu des réalités de notre société moderne.

ADAPTER NOTRE SITE WEB À LA PROCHAINE GÉNÉRATION D'ÉLECTEURS

À l'automne 2013, Élections Ontario a approuvé la mise en œuvre d'une stratégie visant à moderniser la conception, la structure et le contenu de notre site Web et à s'assurer que toutes les exigences d'accessibilité prévues par la loi sont respectées. Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris en vertu du *Plan stratégique 2013-2017*, nous avons entrepris, à l'hiver 2013-2014, de consulter les intervenants du secteur pour offrir un site Web intégré à la prochaine génération d'électeurs. Le lancement du site Web est prévu pour le printemps 2015.

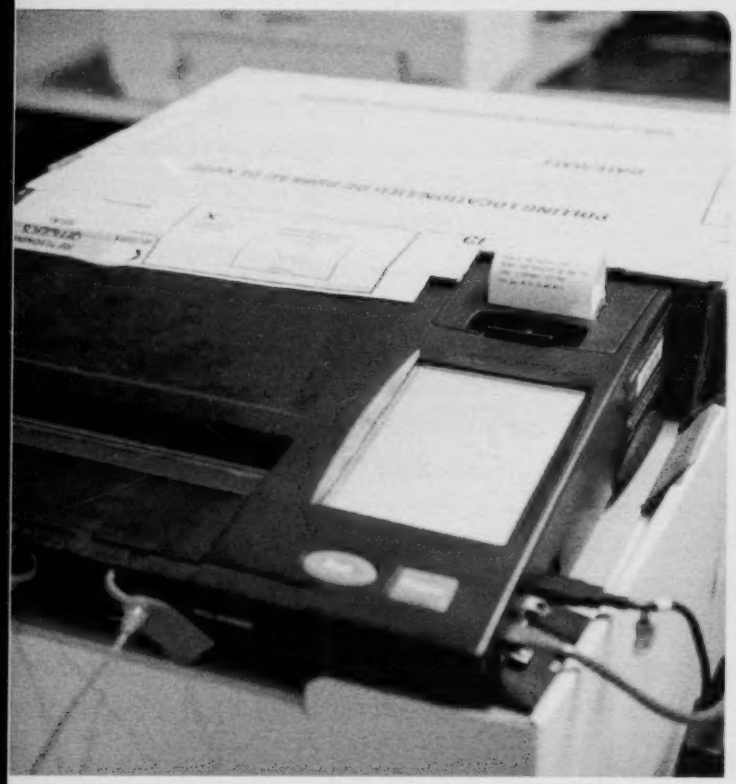

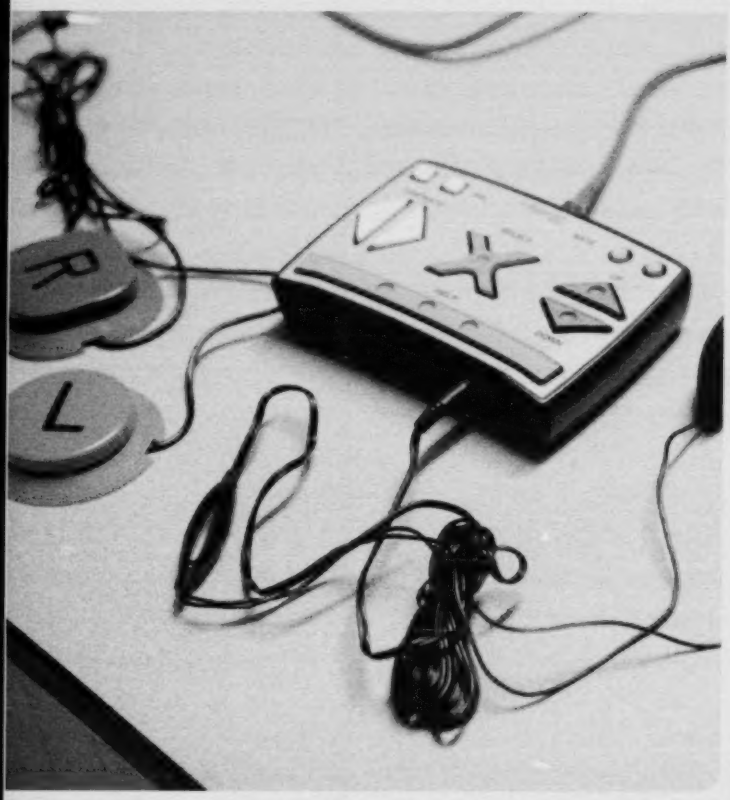

Premièrement, il devient de plus en plus difficile de sécuriser les lieux de vote. Certains conseils scolaires sont de plus en plus réticents à l'idée d'installer des bureaux de vote dans leurs écoles. En raison des préoccupations liées à l'accessibilité, il peut s'avérer complexe pour certains directeurs du scrutin de sécuriser un nombre suffisant de lieux de vote. De plus, il devient plus difficile de recruter les très nombreuses personnes qui sont requises pour administrer une élection générale. Pour diverses raisons, les personnes désireuses d'assumer les fonctions de fonctionnaire électoral pendant une journée sont moins nombreuses.

Il incombe à Élections Ontario d'offrir à tous les Ontariens et Ontariennes des options de vote pratique et accessibles. Nous devons également faire en sorte que nos mécanismes de vote soient solides, sécurisés et axés sur les électeurs.

Un appel à l'action d'origine législative

La *Loi électorale* de l'Ontario a été modifiée en 2010 pour imposer au directeur général des élections d'examiner l'utilisation des technologies permettant de voter d'autres façons, notamment les types de technologies disponibles, la façon dont elles sont employées dans d'autres instances et la manière dont l'Ontario pourrait y recourir. En vertu de cette modification, le directeur général des élections est par ailleurs habilité à utiliser ce type de technologies, mais il faut pour cela qu'il ait mené de vastes consultations publiques, que lesdites technologies aient été mises à l'essai lors d'une élection partielle et qu'elles satisfassent aux exigences en matière de sécurité.

La réponse d'Élections Ontario

À compter de 2010, nous avons examiné minutieusement les avantages et les risques du vote en réseau. Nous avons publié nos conclusions dans le Rapport sur les technologies permettant de voter d'autres façons, qui a été déposé devant l'Assemblée législative de l'Ontario en juin 2013.

Ce rapport fournit un cadre pour aller de l'avant en adoptant une approche mesurée et fondée sur des principes en matière d'innovation. Il décrit les défis liés à l'établissement et au soutien d'une infrastructure solide pour utiliser les technologies permettant de voter d'autres façons, et reconnaît la nécessité de mettre à l'essai, de façon indépendante, une solution permettant d'assurer la sécurité.

Le rapport reconnaît également que le vote par Internet, même s'il permet de supprimer certains types d'obstacles au vote, n'est pas nécessairement une solution face à la baisse de la participation électorale et que les Ontariennes et Ontariens ne privilégient pas tous cette option de vote. Élections Ontario reconnaît que le bulletin de vote papier offre une certaine protection, assure l'intégrité du vote et permet aux électeurs de se sentir à l'aise pour voter. Nous sommes tenus de fournir des renseignements aux Ontariennes et Ontariens sur les avantages et les inconvénients liés à l'utilisation des nouvelles technologies de vote.

Le Rapport sur les technologies permettant de voter d'autres façons représente une première étape dans le cadre de nos recherches et de nos activités de planification sur les possibilités permettant de faire avancer les nouvelles technologies. Il reconnaît qu'il faudra du temps et des ressources pour moderniser le processus de vote et parvenir éventuellement à proposer une nouvelle façon de voter aux Ontariennes et Ontariens.

SENSIBILISATION À LA TECHNOLOGIE D'AIDE AU VOTE

Dans le cadre de nos activités de sensibilisation du public au cours du dernier exercice, nous avons renforcé nos liens déjà étroits avec des groupes œuvrant auprès des personnes handicapées de l'Ontario. En octobre, nous avons participé à Pathways to Success, une foire des ressources favorisant la réussite qui s'adresse aux personnes handicapées, afin de fournir aux participants des renseignements sur les technologies d'aide au vote. En novembre, pendant la foire de l'accessibilité organisée par le ministère des Transports, nous avons fait une présentation devant 50 membres du personnel du ministère.

SECTION 5

Recommandations en vue de modifications législatives

Le directeur général des élections fait chaque année des recommandations en vue d'apporter des modifications à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections*. L'objectif est d'améliorer la législation afin que nous puissions mettre en œuvre un processus d'administration des élections plus moderne, simplifié et efficace permettant de répondre aux besoins en constante évolution des Ontariennes et Ontariens – ainsi que de prendre en considération les besoins uniques des collectivités de la province.

Le directeur général des élections, qui préconise les sept recommandations suivantes depuis plusieurs années, se réjouit de travailler en collaboration avec les législateurs pour faire en sorte que chaque enjeu soit officiellement pris en compte.

REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi de 2005 sur la représentation électorale* afin d'établir un processus régulier de révision des limites des circonscriptions électorales.

L'Ontario est la seule province du Canada qui ne dispose pas d'un processus régulier de révision des limites des circonscriptions électorales. Suite au redécoupage de la carte électorale réalisé en 2012 à l'échelon fédéral, le nombre de députés provinciaux de l'Ontario passera de 106 à 121 en 2015. Toutefois, la *Loi de 2005 sur la représentation électorale* indique que la carte électorale de l'Ontario comporte 107 circonscriptions électorales et ne prévoit aucune disposition relative au redécoupage de cette carte. Dans le cadre de notre processus démocratique, il est essentiel d'établir un système de révision de la carte électorale afin de veiller à ce que le découpage soit juste et équilibré.

SIMPLIFIER ET CLARIFIER LA *LOI ÉLECTORALE* ET LA *LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS*

Le directeur général des élections recommande de rationaliser et de simplifier la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* afin de clarifier le processus électoral.

Ces lois ont, en majeure partie, été rédigées il y a plusieurs décennies, lorsque des organismes distincts en assuraient l'application. Depuis 1999, la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* sont mises en œuvre par le directeur général des élections. En raison des modifications qui ont été apportées au fil des années, ces lois sont devenues non seulement incompatibles sur de nombreux points, mais aussi difficiles à lire, à consulter et à comprendre. Elles doivent être modifiées de sorte à constituer un cadre législatif plus adapté à la société moderne. Il convient d'intégrer certaines dispositions, par exemple celles relatives aux déclarations de candidature ainsi qu'à l'inscription et au parrainage des candidats, afin de rationaliser et de simplifier le processus. Aux fins de clarification, les lois devraient être rédigées en langage clair, dans la mesure où elles sont consultées et utilisées par un certain nombre d'intervenants différents.

AUTORITÉ D'ADRESSAGE UNIQUE

Le directeur général des élections recommande qu'une autorité d'adressage unique soit établie pour l'Ontario.

En Ontario, les municipalités élaborent les conventions d'adressage pour les parcelles de terrain situées dans leurs territoires de compétence. Il existe donc 444 conventions différentes – une pour chaque municipalité. Ceci entraîne une certaine confusion qui peut compromettre la valeur des listes des électeurs. En raison d'incohérences, il se peut que des électeurs ne soient pas envoyés sur le bon lieu de vote. La mise en place d'une autorité d'adressage unique bénéficierait au public, aux candidats politiques et aux organismes gouvernementaux en leur fournissant des renseignements sur les adresses cohérents et actualisés.

MODIFIER LE JOUR DU SCRUTIN

Le directeur général des élections recommande de modifier le paragraphe 9.1(5) de la *Loi électorale* pour déplacer le jour du scrutin à un moment où les écoles sont fermées (en fin de semaine ou pendant les vacances scolaires).

On trouve des écoles dans quasiment chaque quartier et les personnes handicapées peuvent généralement y accéder. Elles font donc partie des lieux de vote les plus pratiques et les mieux connus. Fixer le jour du scrutin à un moment où les écoles sont fermées faciliterait la mise à disposition de ces locaux. Dans d'autres démocraties, les élections ont lieu en fin de semaine et l'expérience montre qu'une telle modification pourrait permettre d'accroître la participation électorale en Ontario.

GESTION CENTRALISÉE DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* pour permettre aux partis politiques inscrits d'accéder à tous les produits et services mis à la disposition des candidats.

Élections Ontario offre un service permettant aux partis politiques inscrits d'obtenir les mêmes renseignements que ceux fournis aux candidats. Compte tenu de la centralisation de la gestion des campagnes électorales – et alors que la *Loi électorale* continue de prévoir un modèle décentralisé – il devient de plus en plus difficile de répondre à ce type de demandes de renseignements.

RÈGLES RELATIVES À LA PUBLICITÉ ÉLECTORALE DES TIERS

Le directeur général des élections recommande la création d'un organisme indépendant chargé d'étudier les possibilités de renforcement des règles relatives à la publicité électorale des tiers en Ontario. Cet examen devra formuler des recommandations spécifiques pour l'Ontario sur les modalités : d'adoption des plafonds des dépenses applicables aux tiers; d'adoption des plafonds des contributions applicables aux tiers; de renforcement des exigences de déclaration des tiers; et d'adoption de dispositions plus strictes en matière d'inscription et de lutte contre la collusion.

Les tiers sont des groupes et des organismes autres que les candidats et les partis politiques qui font de la publicité durant une élection pour soutenir un candidat ou un parti donné ou pour s'y opposer. Depuis 2007, les tiers qui souhaitent faire de la publicité pendant une élection doivent s'inscrire auprès d'Élections Ontario. Lors de l'élection générale de 2007, un tiers a dépensé plus d'un million de dollars pour faire de la publicité politique. Lors de l'élection générale de 2011, trois tiers ont dépensé plus d'un million de dollars et un autre tiers a dépensé plus de deux millions de dollars à cette fin. Entre 2007 et 2011, les dépenses totales des tiers en matière de publicité ont plus que triplé. Contrairement à celle en vigueur dans de nombreuses autres instances canadiennes, la législation électorale de l'Ontario ne prévoit pas de plafonds des dépenses et des contributions pour les tiers et n'inclut pas les dispositions en matière de lutte contre la collusion qui accompagnent habituellement ces plafonds.

AMÉLIORER LA CONFORMITÉ À LA *LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS*

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi sur le financement des élections* aux fins suivantes : rationaliser les exigences en matière de présentation des rapports financiers applicables aux partis politiques, aux candidats et aux associations de circonscription; habiliter un parti à radier une association de circonscription qu'il ne parraine plus; et autoriser le directeur général des élections à imposer des sanctions administratives.

Chaque année, un certain nombre d'entités politiques ne présentent pas leurs rapports dans les délais prescrits. À l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme permettant à Élections Ontario d'émettre des réprimandes, d'imposer des suspensions ou d'appliquer d'autres sanctions administratives dans ce type de situations. Le seul moyen dont il dispose pour promouvoir la conformité est de formuler des recommandations afin d'engager des poursuites officielles, même pour les infractions relativement mineures.

Pour les partis politiques, les candidats et les associations de circonscription, l'organisation des élections à date fixe, au début du mois d'octobre, signifie que la période de campagne électorale s'achève officiellement au début du mois de janvier de l'année suivante. Dans les faits, ce chevauchement sur deux années civiles engendre d'importantes pertes d'efficacité en matière de présentation des rapports et entrave par ailleurs la capacité d'Élections Ontario de réaliser des examens de conformité en temps opportun. En outre, la *Loi sur le financement des élections* impose aux partis politiques, aux candidats et aux associations de circonscription de présenter séparément les états financiers annuels et les états financiers de la campagne électorale. Ces pratiques inefficaces empêchent d'améliorer la conformité.

Le fait que les partis politiques ne puissent pas radier une association de circonscription sans que la demande soit formulée conjointement avec ladite association constitue également un obstacle à la conformité. Notre expérience récente a mis en lumière la nécessité de clarifier la relation de parrainage entre les associations de circonscription et les partis inscrits.

SECTION 6

États financiers et annexes

LISTE DES ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXES

34 ***Loi électorale***
États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014

37 **État de la situation financière au 31 mars 2014**

38 **État des honoraires, dépenses, revenus et de l'excédent accumulé en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

39 **État de l'évolution de l'actif financier en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

39 **État des flux de trésorerie en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

40 **Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

46 ***Loi sur le financement des élections***
États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014

49 **État de la situation financière au 31 mars 2014**

50 **État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

51 **État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

52 **Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

58 **Annexes**

59 **Annexe A**
Présentation de l'organisme

62 **Annexe B**
Partis politiques inscrits au 31 décembre 2013

64 **Annexe C**
Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2013

65 **Annexe D**
Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti en 2013

66 **Annexe E**
Description des états financiers et des plafonds des contributions

68 **Annexe F**
Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour 2013

70 **Annexe G**
Sommaire des données financières extraites en l'état des états financiers déposés par les associations de circonscription inscrites pour 2013

72 **Annexe H**
Données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne déposés par les partis politiques inscrits pour les élections partielles du 1er août 2013

76 **Annexe I**
Sommaire des revenus et des dépenses des candidats et des associations de circonscription pour les élections partielles du 1er août 2013

82 **Annexe J**
Sommaire des données financières extraites des rapports relatifs à la campagne électorale déposés par les tiers inscrits pour les élections partielles du 1er août 2013

84 **Annexe K**
Liste des entités politiques ayant l'obligation de déposer leurs états financiers et rapports, y compris les entités retardataires

Liste des associations de circonscription ayant déposé leurs états financiers et rapports en retard

88 **Annexe L**
Exigence relative aux rapports sur l'accessibilité pour les élections partielles de 2013 et de 2014

Bureau du directeur général des élections

Loi électorale

États financiers pour l'exercice
clos le 31 mars 2014

Elections Ontario

51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1

elections.on.ca
1-888-668-8683

Responsabilité à l'égard de la présentation des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi électorale*, ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et en se fondant sur les renseignements disponibles au 20 février 2015.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour garantir, dans les limites du raisonnable, la protection des actifs et l'accès en temps voulu à des données financières fiables. Ce système repose notamment sur des politiques et des procédures officielles ainsi que sur une structure organisationnelle permettant de déléguer l'autorité et de séparer les responsabilités de manière appropriée.

Les états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale. Il incombe à cette dernière d'exprimer une opinion quant à la question de savoir si les états financiers sont présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le *rapport de l'auditeur indépendant*, présenté à la page suivante, décrit la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS,

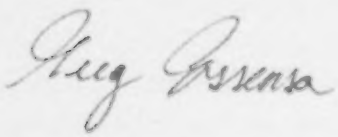

Greg Essensa

Le 20 février 2015

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale*, qui comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des honoraires, dépenses et revenus et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale* au 31 mars 2014, ainsi que de ses honoraires, dépenses et revenus et de son excédent accumulé, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2015

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS – *LOI ÉLECTORALE*

État de la situation financière au 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Actif financier		
Encaisse	10 000 000	10 000 000
Comptes débiteurs (note 4)	248 309	257 326
	10 248 309	10 257 326
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	2 137 525	1 641 728
Payable à la province de l'Ontario (note 3)	8 110 784	8 615 598
	10 248 309	10 257 326
Actif (endettement) financier net	—	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	8 345 866	8 240 363
Charges payées d'avance	400 244	233 335
	8 746 110	8 473 698
Excédent accumulé	**8 746 110**	**8 473 698**

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État des honoraires, dépenses, revenus et de l'excédent accumulé en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Dépenses (note 2C)		
Droits, frais et honoraires		
Directeurs du scrutin	930 605	373 441
Secrétaires du scrutin et du bureau de vote	566 966	169 507
Personnel de soutien	208 624	65 503
Autres adjoints	121 596	41 749
Réviseurs adjoints des bureaux de vote	103 499	39 831
Scrutateurs principaux	79 767	27 555
Agents de recrutement	78 928	17 498
Coordonnateurs de l'automatisation	60 600	13 825
Chefs de secteur	52 635	13 507
Agents de formation	32 414	11 505
Agents réviseurs	12 576	4 231
	2 248 210	778 152
Dépenses de fonctionnement		
Employés contractuels et temporaires	4 120 205	3 658 311
Matériel de bureau et location	3 972 973	3 922 991
Systèmes d'information et services de conseils	3 953 260	5 038 875
Loyer, entretien et sécurité du bureau central	1 226 630	1 344 883
Téléphone, affranchissement et expédition	1 106 077	704 544
Charges liées à la formation	722 287	573 764
Fournitures et formulaires électoraux	586 544	982 772
Publicité	516 641	345 161
Cartes d'avis de recensement	433 542	280 274
Location de bureaux de vote et de bureaux électoraux	410 607	163 943
Services de conseils en gestion	371 674	494 727
Déplacements	216 306	253 091
Frais juridiques	145 371	612 688
Liste des électeurs	25 676	21 613
	17 807 793	18 397 637
Dépenses d'amortissement et dépréciation de l'actif		
Charges d'amortissement – immobilisations corporelles	3 102 376	3 001 971
Total des dépenses	**23 158 379**	**22 177 760**
Revenus		
Trésor – mandat à justifier (note 3)	23 430 791	21 008 589
Excédent (déficit) annuel	272 412	(1 169 171)
Excédent accumulé au début de l'exercice	8 473 698	9 642 869
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	8 746 110	8 473 698

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Excédent (déficit) annuel	272 412	(1 169 171)
(Acquisition) d'immobilisations corporelles	(3 207 879)	(1 847 651)
Amortissement d'immobilisations corporelles	3 102 376	3 001 971
(Acquisition) de charges payées d'avance	(400 244)	(233 335)
Utilisation des charges payées d'avance	233 335	248 186
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	—	—
Actif financier net au début et à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie en vertu de la *Loi électorale* pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Opérations de fonctionnement		
Excédent (déficit) accumulé	272 412	(1 169 171)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 102 376	3 001 971
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des comptes débiteurs	9 017	90 643
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(166 909)	14 851
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	495 797	(1 134 509)
Augmentation (diminution) du passif payable à la province de l'Ontario	(504 814)	3 577 579
Flux de trésorerie fournis par les opérations de fonctionnement	3 207 879	4 381 364
Opérations en capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 207 879)	(1 847 651)
Flux de trésorerie (utilisés pour) les opérations en capital	(3 207 879)	(1 847 651)
Augmentation de la trésorerie	—	2 533 713
Encaisse au début de l'exercice	10 000 000	7 466 287
Encaisse à la fin de l'exercice	10 000 000	10 000 000

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Élections Ontario coordonne la formation et la rémunération de tous les membres du personnel électoral, ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des lieux de vote, du matériel et des fournitures. Par ailleurs, Élections Ontario dirige et supervise la directrice ou le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale.

Sept élections partielles ont été organisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

La rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario n'étant pas considérés comme des « dépenses d'élection, indemnités et honoraires » aux termes de la *Loi électorale*, ils sont donc exclus des présents états financiers. Élections Ontario administre également la *Loi sur le financement des élections*, pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

A) Principes comptables de base

La direction a dressé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

B) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés durant la période d'engagement des dépenses sous-jacentes.

C) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles pour l'emploi productif.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'Élections Ontario de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des honoraires, dépenses et revenus et de l'excédent accumulé.

E) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers d'Élections Ontario sont comptabilisés comme suit :

- l'encaisse est assujettie à un risque insignifiant de fluctuation de sa valeur, si bien que sa valeur comptable correspond approximativement à sa juste valeur; et
- les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, et les montants payables à/par la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût.
- Élections Ontario n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

F) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance, correspondant par exemple aux licences de logiciels, sont imputées aux charges pendant les périodes d'utilisation prévues.

G) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des honoraires, dépenses et revenus déclarés pour la période de référence.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Source des fonds et des revenus divers

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, indemnités et honoraires sont prélevés sur le Trésor de la province. Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé à Élections Ontario pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Élections Ontario demande périodiquement à la province de lui verser des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Au 31 mars 2014, le solde du mandat à justifier s'élevait à 10 000 000 $ (2013 – 10 000 000 $). Le solde du passif payable à la province figurant sur le bilan représente le solde du mandat à justifier à la fin de l'exercice.

4. Comptes débiteurs

	2014	2013
Comptes débiteurs	10 671	2 608
TVH à recevoir	237 638	254 718
	248 309	257 326

Les comptes débiteurs correspondent en grande partie à des remboursements qui ont été versés par des fournisseurs après la fin de l'exercice et à la TVH à percevoir. Il est donc inutile de constituer des provisions pour créances douteuses.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2014	2013
Dépenses de fonctionnement à payer	1 960 914	1 508 370
Honoraires à payer	176 611	133 358
	2 137 525	1 641 728

Les comptes créditeurs et charges à payer correspondent en grande partie à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions commerciales habituelles.

6. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	$	$	$	$	$
Coût					
Solde d'ouverture (1er avril 2013)	18 166 127	4 160 595	936 562	663 081	23 926 365
Acquisitions	2 252 374	852 921	77 631	24 953	3 207 879
Cessions	(454 045)	—	(29 500)	—	(483 545)
Transfert entre les catégories	832 119	(832 119)	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2014)	20 796 575	4 181 397	984 693	688 034	26 650 699
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1er avril 2013)	14 285 188	—	844 941	555 873	15 686 002
Amortissement	2 981 497	—	53 566	67 313	3 102 376
Cessions	(454 045)	—	(29 500)	—	(483 545)
Solde de clôture (31 mars 2014)	16 812 640	—	869 007	623 186	18 304 833
Valeur comptable nette (31 mars 2014)	3 983 935	4 181 397	115 686	64 848	8 345 866

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	$	$	$	$	$
Coût					
Solde d'ouverture (1er avril 2012)	16 988 008	3 575 836	936 562	655 682	22 156 088
Acquisitions	1 255 493	584 759	—	7 399	1 847 651
Cessions	(77 374)	—	—	—	(77 374)
Solde de clôture (31 mars 2013)	18 166 127	4 160 595	936 562	663 081	23 926 365
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1er avril 2012)	11 504 727	—	772 817	483 861	12 761 405
Amortissement	2 857 835	—	72 124	72 012	3 001 971
Cessions	(77 374)	—	—	—	(77 374)
Solde de clôture (31 mars 2013)	14 285 188	—	844 941	555 873	15 686 002
Valeur comptable nette (31 mars 2013)	3 880 939	4 160 595	91 621	107 208	8 240 363

La majorité des immobilisations corporelles correspondait au développement interne du Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2014, le coût total des immobilisations pour le développement du SGE était de 18 380 000 $, dont 1 943 000 $ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2014 pour le SGE s'élevait au total à 8 040 000 $, dont 836 000 $ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette totale est diminuée du montant de la dépréciation, qui s'élève à 1 125 000 $, dont 125 000 $ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi sur le financement des élections*. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement. Le développement des modules du SGE se poursuivra et la direction

prévoit d'utiliser ce système pour administrer les élections générales de 2018.

7. Opérations entre apparentés

Élections Ontario fournit gratuitement certains services administratifs, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à Infrastructure Ontario la somme de 1 043 200 $ (2013 – 1 029 100 $) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 48 000 $ (2013 – 47 600 $) ont été affectés à l'espace nécessaire pour administrer la *Loi sur le financement des élections*.

En outre, Élections Ontario a versé au ministère des Finances la somme de 3 576 800 $ (2013 – 3 232 900 $) pour des services de technologie de l'information et d'autres services fournis par le Centre des données de Guelph de la province, dont 7 400 $ (2013 – 39 600 $) ont été affectés à la *Loi sur le financement des élections*.

8. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Élections Ontario se révèle incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. Pour gérer son risque de liquidité, Élections Ontario assure le suivi de ses besoins de fonctionnement. Élections Ontario demande à recevoir des fonds destinés à compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier, afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Élections Ontario est exposée à un risque de crédit minime découlant de ses comptes débiteurs.

Selon la direction, Élections Ontario n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, à la liquidité ou au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

En juin 2004, Élections Ontario a prolongé le bail de ses locaux actuels pour une période supplémentaire de dix ans venant à expiration le 31 mai 2015. Élections Ontario partage ces locaux avec le bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en proportion de la superficie en pieds carrés occupée par chaque bureau.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste du bail, se présentent comme suit :

	$
Exercice clos le 31 mars 2015	961 500
Exercice clos le 31 mars 2016	160 200
	1 121 700

10. Budget

Les montants prévus au budget doivent être divulgués en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public si les principes comptables de base et la portée des activités sont conformes aux résultats réels déclarés. Le budget, qui est approuvé par le directeur général des élections, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Compte tenu de l'incertitude quant au moment de la tenue de l'élection générale, le budget de l'exercice 2014 inclut des dépenses engagées pour des projets qui ont été mis en suspens lorsque l'élection générale a été déclenchée. En outre, en raison des incertitudes concernant le nombre d'élections partielles à organiser au cours de l'exercice, le budget n'est pas comparable aux dépenses réelles engagées. Compte tenu de ces différences, le budget n'est pas divulgué dans les présents états financiers.

11. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des charges du Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*, présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été établi conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclues par ailleurs du volume 1 les charges constatées à payer comptabilisées dans les présents états financiers. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le total des dépenses déclaré dans ces états financiers se présente comme suit :

	2014	2013
	$	$
Total des charges réglementaires selon le volume 1	23 216 500	20 573 166
Achats d'immobilisations	(3 207 879)	(1 847 651)
Amortissement d'immobilisations	3 102 376	3 001 971
Variation des charges constatées	47 382	450 274
	(58 121)	1 604 594
Total des dépenses selon les états financiers vérifiés	23 158 379	22 177 760

Bureau du directeur général des élections

Loi sur le financement des élections

États financiers pour l'exercice
clos le 31 mars 2014

Elections Ontario

51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1

elections.on.ca
1-888-668-8683

Responsabilité à l'égard de la présentation des rapports financiers

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et en se fondant sur les renseignements disponibles au 20 février 2015.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour garantir, dans les limites du raisonnable, la protection des actifs et l'accès en temps voulu à des données financières fiables. Ce système repose notamment sur des politiques et des procédures officielles ainsi que sur une structure organisationnelle permettant de déléguer l'autorité et de séparer les responsabilités de manière appropriée.

Les états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale. Il incombe à cette dernière d'exprimer une opinion quant à la question de savoir si les états financiers sont présentés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le *rapport de l'auditeur indépendant*, présenté à la page suivante, décrit la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS,

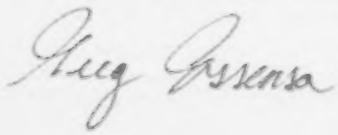

Greg Essensa
CHIEF ELECTORAL OFFICER

Le 20 février 2015

ATS : 1-888-292-2312 **téléc. :** 416-326-6200 **courriel :** info@elections.on.ca

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion
À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de son excédent accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2015

La vérificatrice générale,

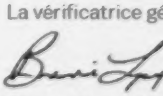

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS – *LOI SUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS*

État de la situation financière au 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Actif financier		
Comptes débiteurs – Trésor	1 285 121	2 329 131
	1 285 121	2 329 131
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	1 132 669	2 189 083
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés (note 5B)	152 452	140 048
	1 285 121	2 329 131
Actif financier net	—	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 4)	841 511	605 810
Excédent accumulé	**841 511**	**605 810**

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :

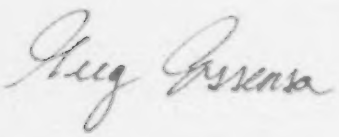

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Dépenses		
Administration et fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (note 5)	959 417	973 624
Honoraires	177 132	340 579
Charges et fournitures liées aux bureaux	65 977	76 090
Location des bureaux	48 029	47 648
Téléphone, affranchissement et expédition	14 770	44 404
Autres	1 706	1 590
Amortissement	110 030	47 049
	1 377 061	1 530 984
Subventions (note 6)		
Dépenses liées aux campagnes électorales		
candidats	292 552	119 142
partis	66 410	31 075
Frais de vérification		
Rapports annuels		
associations de circonscription	331 340	309 574
partis	31 501	29 322
Rapports de campagne électorale		
candidats	64 211	27 695
partis	22 716	13 599
associations de circonscription	20 596	4 984
Candidats à la direction d'un parti	576	15 872
	829 902	551 263
Total des dépenses	2 206 963	2 082 247
Moins : contributions anonymes et contributions en trop reçues (note 2F)	105 802	75 243
Dépenses nettes	2 101 161	2 007 004
Revenus		
Trésor – crédit voté (note 2B)	2 336 862	2 139 672
Excédent (déficit) annuel	235 701	132 668
Excédent accumulé au début de l'exercice	605 810	473 142
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	841 511	605 810

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	$	$
Opérations de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	235 701	132 668
Amortissement des immobilisations corporelles	110 030	47 049
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	12 404	(4 214)
	358 135	175 503
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs – Trésor	1 044 010	4 059 100
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(1 056 414)	(4 054 886)
	(12 404)	4 214
Flux de trésorerie fournis par les opérations de fonctionnement	345 731	179 717
Opérations en capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(345 731)	(179 717)
Flux de trésorerie (utilisés pour) les opérations en capital	—	—
Augmentation (diminution) de la trésorerie	—	—
Encaisse au début de l'exercice	—	—
Encaisse à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

1. Nature des activités

Le directeur général des élections est chargé d'administrer la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Les présents états financiers reflètent les activités menées dans le cadre de la *Loi sur le financement des élections* (la « Loi »). Conformément à cette *Loi*, le directeur général des élections enregistre et examine les documents déposés par les partis politiques, associations de circonscription, candidats aux élections et candidats à la direction d'un parti de l'Ontario, à des fins de contrôle du respect des limites établies par la *Loi* en termes de dépenses et de contributions. Le directeur général des élections verse également des subventions aux bénéficiaires ayant les qualités requises aux termes de la *Loi*.

Sept élections partielles ont été organisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014. Des élections générales se sont tenues le 12 juin 2014.

Les charges et les acquisitions d'actifs admissibles selon la *Loi* sont financées par le Bureau du directeur général des élections et remboursées par le Trésor dans la limite du plafond de crédit voté.

2. Conventions comptables importantes

A) Principes comptables de base

La direction a dressé ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

B) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

C) Comptabilisation des revenus – financement de la province

Les revenus issus de la province sont comptabilisés durant la même période que les dépenses d'administration, de fonctionnement et de subvention qu'ils permettent de couvrir. Il en découle que le total des comptes créditeurs et charges à payer et de l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés est égal à la somme des comptes débiteurs – Trésor.

D) Comptabilisation des revenus – contributions anonymes et contributions en trop

Dans le cadre de la *Loi*, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat à une élection ou un candidat à la direction d'un parti inscrits doivent être remises au directeur général des élections. Il convient également de remettre au directeur général des élections les contributions en trop, c'est-à-dire qui dépassent le plafond précisé dans la *Loi*, à moins que le bénéficiaire soit en mesure de rembourser ces contributions en trop au contributeur. Du fait de leur nature imprévisible, ces contributions sont comptabilisées au moment de leur réception.

E) Crédits votés

Le Bureau est financé au moyen des crédits votés chaque année par la province de l'Ontario. Comme le crédit voté est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, le recours à la méthode de comptabilité d'exercice entraîne des excédents ou des déficits, incluant la capitalisation et l'amortissement des immobilisations, et la comptabilisation des coûts liés aux avantages sociaux que les employés ont acquis mais qui seront financés à partir de crédits futurs.

F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la

méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué comme suit :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles pour l'emploi productif.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

G) Instruments financiers

L'actif financier et le passif financier du Bureau sont comptabilisés comme suit :

- Les comptes débiteurs sont comptabilisés au coût.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût.
- L'obligation au titre des avantages sociaux accumulés est comptabilisée au coût en fonction des droits acquis par les employés au 31 mars 2014. Une estimation de la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles concernant la date où ces avantages seront effectivement versés n'a pas été faite, car il ne devrait pas y avoir d'écart significatif par rapport au montant comptabilisé.

Le Bureau n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

H) Subventions

Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale ou des frais de vérification des rapports de campagne sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel l'élection a lieu. Les subventions à l'égard des frais de vérification offertes aux candidats à la direction d'un parti sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel le scrutin correspondant se déroule. Les subventions à l'égard des frais de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pour l'exercice relatif à ces rapports.

I) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période de déclaration.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2014	2013
Subventions à payer	1 019 903	2 104 789
Passif – administration et fonctionnement	66 131	33 696
Congés cumulés	46 635	50 598
	1 132 669	2 189 083

Dans les subventions à payer sont déclarés les montants dus aux partis et aux candidats inscrits. Le passif lié à l'administration et au fonctionnement correspond à des transactions opérationnelles

ordinaires avec des fournisseurs tiers et est assujetti aux conditions commerciales habituelles. Les avantages sociaux accumulés sont comptabilisés en fonction des dispositions en matière d'emploi et des droits prévus par la loi.

4. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	$	$	$	$	$
Coût					
Solde d'ouverture (1er avril 2013)	1 135 269	489 795	59 920	46 511	1 731 495
Transfert entre les catégories	97 959	(97 959)	—	—	—
Acquisitions	246 852	98 879	—	—	345 731
Dépréciations	—	—	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2014)	1 480 080	490 715	59 920	46 511	2 077 226
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1er avril 2013)	1 035 526	—	53 872	36 287	1 125 685
Amortissement	99 230	—	4 032	6 768	110 030
Solde de clôture (31 mars 2014)	1 134 756	—	57 904	43 055	1 235 715
Valeur comptable nette (31 mars 2014)	345 324	490 715	2 016	3 456	841 511

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	$	$	$	$	$
Coût					
Solde d'ouverture (1er avril 2012)	1 019 711	425 636	59 920	46 511	1 551 778
Acquisitions	115 558	64 159	—	—	179 717
Cessions	—	—	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2013)	1 135 269	489 795	59 920	46 511	1 731 495
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1er avril 2012)	1 000 038	—	49 734	28 864	1 078 636
Amortissement	35 488	—	4 138	7 423	47 049
Solde de clôture (31 mars 2013)	1 035 526	—	53 872	36 287	1 125 685
Valeur comptable nette (31 mars 2013)	99 743	489 795	6 048	10 224	605 810

La majorité des logiciels informatiques correspond au développement interne du Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2014, le coût total des immobilisations pour le développement du SGE était de 18 380 000 $, dont 1 943 000 $ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi*.

La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2014 pour le SGE s'élevait au total à 8 040 000 $, dont 836 000 $ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi*. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement.

La valeur comptable nette totale est diminuée du montant de la dépréciation, qui s'élève à 1 125 000 $, dont 125 000 $ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires pour administrer la *Loi*. Le développement des modules du SGE se poursuivra et la direction prévoit d'utiliser ce système pour administrer les élections générales de 2018.

5. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du Bureau cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la province et à de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels que le Bureau doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou passifs non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou obligations du Bureau.

Les 58 000 $ versés cette année par le Bureau (59 000 $ en 2013) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

Bien que les coûts relatifs aux indemnités de départ prescrites par la loi et aux congés accumulés inutilisés par les employés soient comptabilisés par la province au moment où ces avantages sont acquis par les employés admissibles, ces coûts sont également comptabilisés dans les présents états financiers. Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent 8 000 $ (17 000 $ en 2013) et sont déclarés dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale au titre de ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2014	2013
Obligation totale au titre des indemnités de départ et des congés annuels	199 087	190 646
Moins : Montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	46 635	50 598
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	152 452	140 048

C) Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services gouvernementaux, et n'est donc pas traité dans ces états financiers.

6. Subventions

La *Loi* exige le versement de différentes subventions. Les montants des subventions indiqués ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1er janvier 2041 au 31 décembre 2018.

- Dépenses liées à la campagne de chaque candidat inscrit recueillant au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription. Sera remboursé le montant le plus faible des deux calculs suivants : 20 % des dépenses de campagne admissibles du candidat, ou 20 % du plafond des dépenses de campagne autorisé, soit 1,28 $ par personne ayant qualité d'électeur [2009-2013 : 1,19 $]. Les candidats de circonscriptions du Nord désignées peuvent recevoir 9 310 $ supplémentaires [2009-2013 : 8 680 $].
- Dépenses liées à la campagne de chaque parti inscrit recueillant au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription. Le montant remboursé correspond à cinq cents

par personne ayant qualité d'électeur dans chaque circonscription électorale.

- Les frais de vérification des rapports de campagne et annuels d'une association de circonscription inscrite sont subventionnés à hauteur de 798 $ maximum [2009-2013 : 744 $] par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne et annuels d'un parti inscrit sont subventionnés à hauteur de 1 596 $ maximum [2009-2013: 1 488 $] par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne d'un candidat à une élection sont subventionnés à hauteur de 1 330 $ maximum [2009-2013 : 1 240 $] par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne d'un candidat à la direction d'un parti sont subventionnés à hauteur de 1 064 $ maximum [2009-2013 : 992 $] par rapport.

7. Opérations entre apparentés

Certains des services administratifs nécessaires à l'administration de la *Loi*, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, sont fournis gratuitement par le Bureau du directeur général des élections.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 47 000 $ (2013 – 47 600 $) à l'utilisation d'espaces de bureau nécessaires à l'administration de la *Loi*.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 7 400 $ (2013 – 39 600 $) à des services de technologie de l'information et d'autres services fournis par le ministère des Finances.

8. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau se révèle incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. Pour gérer son risque de liquidité, le Bureau assure le suivi de ses besoins de fonctionnement. Le Bureau est financé au moyen de crédits votés chaque année, afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le Bureau est exposé au risque de crédit notamment par le biais de soldes à recevoir de la province.

Selon la direction, le Bureau n'est exposé à aucun risque de liquidité ou de crédit important découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

Les charges annuelles du Bureau du directeur général des élections à l'égard de la location des bureaux sont établies en fonction de la superficie en pieds carrés occupée, et les montants des futurs engagements en matière de location associés aux espaces nécessaires à l'administration de la *Loi* sont les suivants :

	$
Exercice clos le 31 mars 2015	47 000
Exercice clos le 31 mars 2016	7 800
	54 800

10. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des charges du Bureau présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario a été préparé conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations soumises à des fins d'approbation à la Commission de régie interne, selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclus par ailleurs du volume 1 les frais de subventions constatés à payer, les coûts relatifs aux futurs avantages sociaux et les autres dépenses administratives payées après fin avril 2014. Les estimations, qui sont établies suivant les mêmes principes comptables que le total des charges déclaré dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, ont été approuvés à hauteur de 10 518 100 $ (2013 – 9 897 200 $) pour l'exercice 2014. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec les charges nettes déclarées dans les états présents financiers se présente comme suit :

	2014	2013
	$	$
Total des charges selon le volume 1	3 362 572	6 181 306
Frais de subvention constatés à payer	(1 084 886)	(3 895 535)
Variation des charges administratives constatées	(286 555)	(325 816)
Amortissement des immobilisations	110 030	47 049
	(1 261 411)	(4 174 302)
Charges nettes selon les états financiers vérifiés	2 101 161	2 007 004

11. Budget

Les montants prévus au budget doivent être divulgués en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public si les principes comptables de base et la portée des activités sont conformes aux résultats réels déclarés. Le budget, qui est approuvé par la Commission de régie interne, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Compte tenu de l'incertitude quant au moment de la tenue de l'élection générale, le budget de l'exercice 2014 inclut des dépenses au titre de l'élection générale qui n'ont pas été engagées avant l'exercice 2015. En outre, en raison des incertitudes concernant le nombre d'élections partielles à organiser au cours de l'exercice, le budget n'est pas comparable aux dépenses réelles engagées. Compte tenu de ces différences, le budget n'est pas divulgué dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

12. État de l'évolution de l'actif financier net

Aucun état de l'évolution de l'actif financier net n'a été présenté, car il apporterait des données déjà disponibles à partir des présents états financiers.

Annexes

Annexe A

PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'ÉLECTIONS ONTARIO

Le directeur général des élections de l'Ontario est un fonctionnaire de l'Assemblée législative nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province. Le Bureau du directeur général des élections, qui exerce ses activités sous le nom d'« Élections Ontario », est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de la tenue des élections générales, des élections partielles et des référendums. En outre, Élections Ontario supervise l'inscription et la réglementation de l'activité financière des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités du Bureau sont régies par la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et divers autres textes législatifs.

1

VISION

Élections Ontario a pour vision d'établir des services modernes pour les Ontariennes et Ontariens qui donnent la priorité aux besoins des électeurs. Pour y parvenir, Élections Ontario continuera à innover et à diriger en définissant des modèles clés aux fins de l'administration des élections.

2

MISSION

Élections Ontario a pour mission de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale.

3

MANDAT

Élections Ontario est mandaté pour administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale.

DESCRIPTION DES DIVISIONS

Bureau du Directeur général des élections :
Le Bureau du D.G.E. a pour mission de soutenir le directeur général des élections et la directrice générale adjointe des élections. Le Bureau du D.G.E. gère les relations juridiques et réglementaires d'Élections Ontario, ainsi que ses communications stratégiques et ses partenariats. Le Bureau du D.G.E. collabore avec des intervenants clés, parmi lesquels l'Assemblée législative, les partis politiques inscrits, les autres organismes électoraux et les organismes gouvernementaux et ministériels, en vue d'assurer la gestion globale d'Élections Ontario. Le Bureau du D.G.E. s'occupe également des activités de recherche et d'élaboration des politiques, de la gestion du programme d'accessibilité, des tâches administratives et de la surveillance des opérations.

Opérations :
La Division des opérations est la division chargée d'appuyer la réalisation de scrutins. Cette division veille à la planification, à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la gestion d'élections partielles, d'élections générales et de référendums. La Division des opérations est également chargée d'appuyer les directeurs du scrutin et de tenir le Registre permanent des électeurs de l'Ontario.

Communications :
La Division des communications sert le mandat d'Élections Ontario en formulant des messages clairs, cohérents et ciblés par le biais de programmes, d'activités et de services qui favorisent la communication bidirectionnelle avec les intervenants internes et externes. La division, qui fournit des services de communication intégrée et relative aux scrutins, est également responsable du marketing, de la publicité, du contenu Web, de la formation aux scrutins, des relations avec les médias, de la sensibilisation et de l'éducation, ainsi que du service à la clientèle.

Services technologiques :
Les Services technologiques déploient et maintiennent les infrastructures technologiques et gèrent les besoins technologiques de l'organisme sur une base continue, ainsi que les exigences particulières lors des scrutins. Cela comprend l'élaboration de stratégies de TI, l'infrastructure, les tests et les contrôles de qualité, de même que la sécurité et l'administration. Les Services technologiques sont également chargés d'intégrer les données émanant des partenaires d'Élections Ontario en la matière, ainsi que de définir des mesures de qualité et d'établir des rapports connexes pour évaluer la couverture, l'exactitude et la tenue à jour du Registre permanent des électeurs de l'Ontario (RPEO).

Services généraux :
Les Services généraux aident Élections Ontario à protéger l'intégrité et la transparence des fonctions administratives de l'organisme. Ils constituent l'unité centrale des services administratifs nécessaires pour appuyer les activités professionnelles d'Élections Ontario, à savoir, la supervision et le traitement de questions à l'échelle de l'organisme relatives à l'administration financière, aux ressources humaines, à la gestion des installations et à l'approvisionnement. En outre, les Services généraux supervisent la planification, la gestion de projets et la gestion des modèles opérationnels à l'échelle de l'organisme.

Bureau du Financement des élections :
Le Bureau du financement des élections a pour mission d'appuyer le directeur général des élections dans sa mission de protection de l'intégrité du processus électoral en prêtant assistance aux intervenants et en réglementant les exigences politiques et financières avec diligence et de manière juste et transparente. Le Bureau du financement des élections :

- supervise l'inscription des partis politiques, associations de circonscription, candidats, candidats à la direction d'un parti et tiers

- publie en ligne les états financiers des personnes physiques et morales assujetties à la *Loi sur le financement des elections*
- procède à l'examen des états financiers pour en vérifier la conformité
- verse des subventions publiques
- enquête sur les infractions présumées et rend compte de ses conclusions
- formule des recommandations relatives aux réformes législatives.

STRUCTURE DE GESTION D'ÉLECTIONS ONTARIO

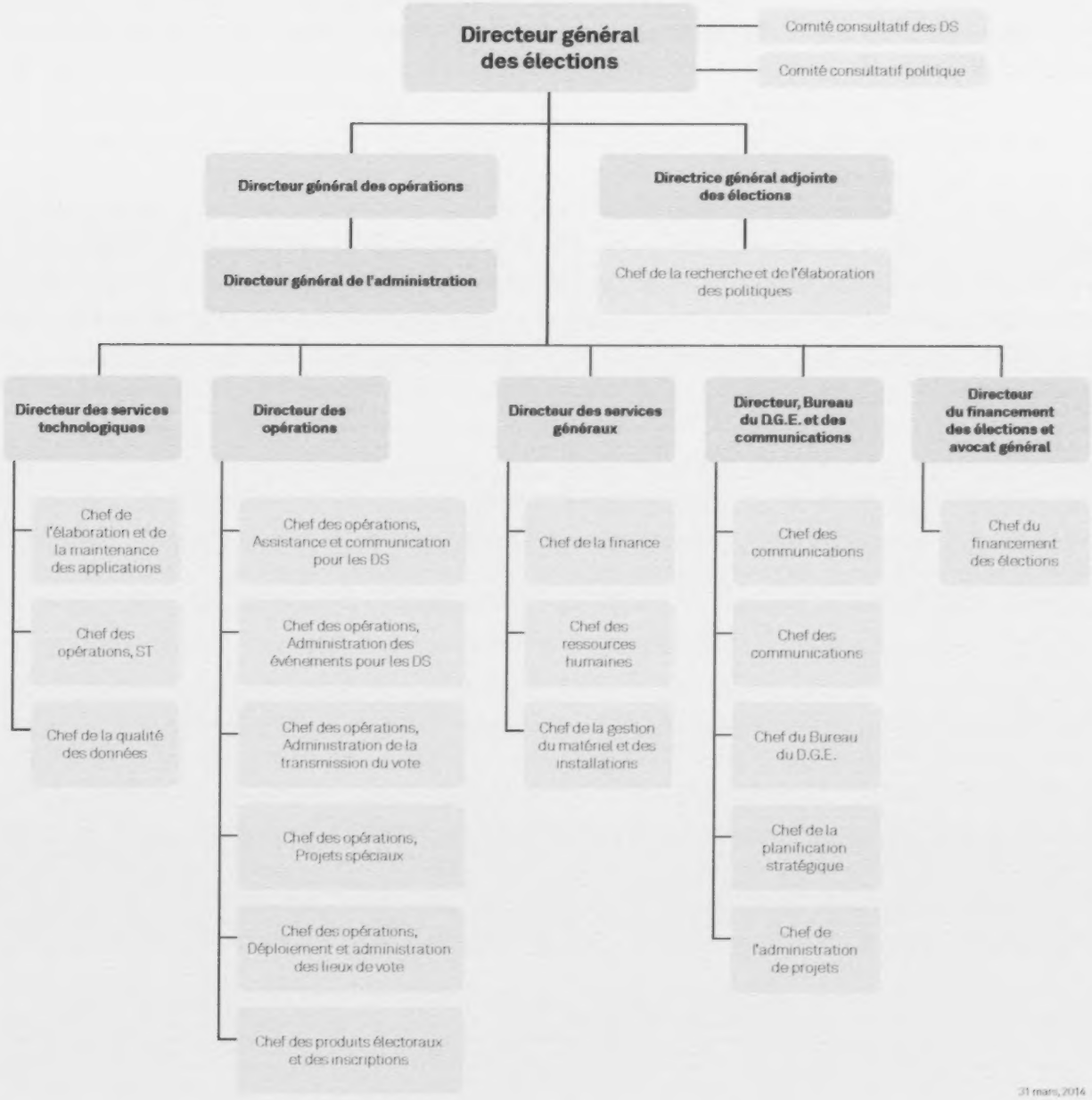

31 mars, 2014

Annexe B

Partis politiques inscrits au 31 décembre 2013

Nom du parti	Le nom ou l'abréviation ou le sigle qui doit figurer sur les documents qui concernent élection
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Ontario NDP/NPD
Parti libéral de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti PC de l'Ontario
Parti communiste du Canada (Ontario)	Communiste
Parti libertarien de l'Ontario	Libertarien
Parti de la Liberté – Ontario	Parti de la Liberté – Ontario
Parti Vert de l'Ontario	Parti Vert de l'Ontario
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party
Parti République d'abord de Gens de l'Ontario	Parti République d'abord de Gens de l'Ontario
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux
Parti Réformiste Ontarien	Parti Réformiste Ontarien
Northern Ontario Heritage Party	Northern Ontario Heritage Party
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes
Parti Socialiste d'Ontario	Parti Socialiste d'Ontario
The Peoples Political Party	The People
Parti Pauvre de l'Ontario	Pauvres
Parti écologique végan	Parti écologique végan
Parti ontarienne des droits de la personne	Parti ontarienne des droits de la personne

Date d'inscription	Méthode d'inscription
13 février 1975	Sur promulgation de la *Loi portant réforme du financement des élections*
13 février 1975	Sur promulgation de la *Loi portant réforme du financement des élections*
13 février 1975	Sur promulgation de la *Loi portant réforme du financement des élections*
3 septembre 1975	Pétition en vertu de la *Loi portant réforme du financement des élections*
18 août 1976	Pétition en vertu de la *Loi portant réforme du financement des élections*
Inscrit sous le nom de « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980. Renommé le 19 octobre 1983.	Pétition en vertu de la *Loi portant réforme du financement des élections*
4 juillet 1984	Pétition en vertu de la *Loi portant réforme du financement des élections*
10 juin 1987	Pétition en vertu de la *Loi sur le financement des élections*
30 mai 1990	Pétition en vertu de la *Loi sur le financement des élections*
Inscrit sous le nom de « Republican Party of Ontario » le 17 septembre 2007. Renommé le 5 août 2010.	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
5 août 2010	Pétition en vertu de la *Loi sur le financement des élections*
12 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*
15 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la *Loi sur le financement des élections*

Annexe C

Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2013

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Décision du directeur général des élections
21 janvier 2013	**Parti des parents de l'Ontario** (demandé par Jawed Anwar)	Parti des parents de l'Ontario	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
28 janvier 2013	**Ontario Alternative Party** (demandé par Rahib Abdullayev)	Ontario Alternative Party	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
28 janvier 2013	**Modern Social Credit Federation** (demandé par William Andersen)	(aucune demande)	Nom : Acceptable Abréviation : N/A
13 mars 2013	**Le Parti Équité Royale du Canada** (demandé par Gord Vass)	PERC	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
25 avril 2013	**Ontario Excel Party** (demandé par Puneet Luthra)	OEP	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
15 mai 2013	**Parti Loterie de l'Ontario** (demandé par Daniel McCubbin)	LOTERIE	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
10 juillet 2013	**Ontario Moderate Party** (demandé par Yuri Duboisky)	Ontario Moderate Party	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
2 août 2013	**Parti Uni de l'Ontario** (demandé par Robert B. Cameron)	Parti Uni	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
20 septembre 2013	**Parti Trillium de l'Ontario** (demandé par Robert Yaciuk)	Parti Trillium PTO	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
10 octobre 2013	**Toronto Provincial Party** (demandé par John Papadakis)	TPP	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
23 octobre 2013	**Equal Parenting Party** (demandé par Dennis Valenta)	E.P.P.	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
28 octobre 2013	**Toronto Civic Party** (demandé par John Papadakis)	Toronto Civic Party (TCP)	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable

Annexe D

Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti politique en 2013

Nom du parti	Nombre d'associations de circonscription inscrites	
	au 1 janvier 2013	au 31 décembre 2013
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	0	0
Parti communiste du Canada (Ontario)	3	3
Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario	19	19
Parti de la Liberté – Ontario	6	7
Parti Vert de l'Ontario	47	50
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	107
Northern Ontario Heritage Party	2	2
Parti libéral de l'Ontario	107	107
Parti libertarien de l'Ontario	3	3
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	2
Parti ontarienne des droits de la personne	2	2
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	7	7
Parti Pauvre de l'Ontario	0	0
Parti République d'abord de Gens de l'Ontario	3	1
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	107	105
Parti Réformiste Ontarien	1	1
Parti Socialiste d'Ontario	1	2
The Peoples Political Party	0	0
Parti écologique végan	0	0
TOTAL	**417**	**418**

Annexe E

DESCRIPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DES PLAFONDS DES CONTRIBUTIONS

États financiers

Élections Ontario est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les états financiers soumis par les partis politiques, les candidats, les associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers annonceurs inscrits aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont accessibles au public dans notre salle de consultation, et les états sommaires sont affichés sur le site Web d'Élections Ontario.

Tous les états financiers (y compris la liste des donateurs dont les contributions totalisent plus de 100 $) sont affichés sur le site Web « tels que soumis » dans les 30 jours ouvrables suivant la date limite de dépôt. Toute révision des renseignements soumis qui est susceptible d'être apportée au cours du processus d'examen de conformité figure dans la version « finale » des documents, qui est également affichée sur le site Web après approbation.

Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont examinés afin de vérifier qu'ils sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Les données financières contenues dans le présent rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et font par la suite l'objet de révisions jusqu'à leur date de publication. L'examen de certains rapports se poursuit et il est par conséquent possible que certains des renseignements contenus dans le présent rapport soient révisés après sa publication. Les données figurant dans la rubrique consacrée au financement des élections sur le site Web d'Élections Ontario seront mises à jour au fur et à mesure des révisions.

Plafonds des contributions

Le début de l'année 2014 a marqué un ajustement régulier de la limite des contributions, qui sont indexées, pour justifier l'inflation. À partir de 2014, pendant une année n'incluant aucune période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à un parti politique inscrit jusqu'à concurrence de 9 975 $. Pendant une période de campagne électorale, des contributions supplémentaires en lien avec le scrutin concerné peuvent être versées jusqu'à concurrence de 9 975 $.

Les contributions qui peuvent être acceptées par une association de circonscription inscrite ou un candidat inscrit sont également plafonnées :

- À partir de 2014, pendant une année, des contributions peuvent être versées à toute association de circonscription inscrite jusqu'à concurrence de 1 330 $ et les contributions totales versées à toutes les associations de circonscription d'un même parti politique inscrit sont plafonnées à 6 650 $.
- Pendant une période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à tout candidat inscrit jusqu'à concurrence de 1 330 $ et les contributions totales versées à tous les candidats inscrits d'un même parti politique inscrit sont plafonnées à 6 650 $.

Tableau : Plafonds des contributions

	Plafonds des contributions entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2013				
	À un parti politique	À une association de circonscription		À un candidat	
		Par association	Pour les associations d'un même parti	Par candidat	Pour les candidats d'un même parti
Plafond des contributions annuelles	9 300 $	1 240 $	6 200 $	Interdites	
Plafond pendant une période de campagne électorale	Contribution supplémentaire de 9 300 $ au-delà du plafond annuel	Pas de contribution supplémentaire au-delà du plafond annuel		1 240 $	6 200 $

	Plafonds des contributions entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018				
	À un parti politique	À une association de circonscription		À un candidat	
		Par association	Pour les associations d'un même parti	Par candidat	Pour les candidats d'un même parti
Plafond des contributions annuelles	9 975 $	1 330 $	6 650 $	Interdites	
Plafond pendant une période de campagne électorale	Contribution supplémentaire de 9 975 $ au-delà du plafond annuel	Pas de contribution supplémentaire au-delà du plafond annuel		1 330 $	6 650 $

Annexe F

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2013

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes $	Parti communiste du Canada (Ontario) $	Parti de la coalition des familles de l'Ontario $	Parti de la Liberté – Ontario $	Parti vert de l'Ontario $	Nouveau parti démocratique de l'Ontario $	Northern Ontario Heritage Party $	Parti libéral de l'Ontario $
Recettes								
Contributions nettes	64	35 709	76 180	42 690	527 068	3 302 144	301	6 067 144
Transferts	-	395	1 840	-	1 147	727 591	-	772 530
Autres recettes	-	-	889	1 615	3 478	111 530	701	2 356 757
TOTAL DES RECETTES	64	36 104	78 908	44 305	531 692	4 141 265	1 002	9 196 431
Dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	20	500	10 240	670 896	-	913 106
Autres dépenses	67	47 323	106 601	43 404	512 565	3 022 052	304	8 186 015
TOTAL DES DÉPENSES	67	47 323	106 621	43 904	522 804	3 692 948	304	9 099 121
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(3)	(11 219)	(27 713)	401	8 888	448 317	697	97 310
Surplus (déficit) pér. campagne électorale	-	-	-	1 000	(2 546)	129 032	-	2 175 064
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	13	13 412	23 481	(89)	107 194	(3 282 379)	(304)	(4 433 879)
Surplus (déficit) au 31 décembre 2013	9	2 193	(4 232)	1 312	113 536	(2 705 030)	393	(2 161 505)
Provenance des contributions								
Compagnies	-	-	-	500	2 153	447 252	-	2 519 365
Particuliers	64	35 709	76 180	42 190	524 915	2 276 253	301	3 161 102
Syndicats	-	-	-	-	-	578 639	-	386 677
TOTAL	64	35 709	76 180	42 690	527 068	3 302 144	301	6 067 144
Désaccord de contribution	-	-	-	(0)	-	0	-	(0)
Contribution moyenne								
Compagnies	-	-	-	500	196	3 338	-	1 513
Particuliers	32	410	234	449	222	160	33	256
Syndicats	-	-	-	-	-	2 937	-	1 674
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF								
Actif								
TOTAL	9	4 711	11 742	1 398	144 023	1 104 753	487	3 355 117
Passif et surplus								
Passif	-	2 518	15 974	86	30 487	3 809 783	94	5 516 622
Surplus (déficit)	9	2 193	(4 232)	1 312	113 536	(2 705 030)	393	(2 161 505)
TOTAL	9	4 711	11 742	1 398	144 023	1 104 753	487	3 355 117

Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Paramount Canadiana Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Only Party	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
18 619	-	-	-	24 788	-	11 560	5 660 105	-	-	-	16 500	421
-	-	-	-	-	-	-	480 278	-	-	-	-	-
332	-	-	-	-	-	40	534 151	-	-	20	-	-
18 951	-	-	-	24 788	-	11 600	6 674 534	-	-	20	16 500	421
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	295 585	-	-	-	-	-
15 051	23	-	-	27 584	-	1 772	6 818 504	-	-	23	16 500	202
15 051	23	-	-	27 584	-	1 772	7 114 089	-	-	23	16 500	202
3 900	(23)	-	-	(2 796)	-	9 828	(439 554)	-	-	(3)	-	218
74	-	-	-	-	-	-	1 789 812	-	-	-	-	-
9 556	1 358	-	-	(2 853)	-	(23 790)	(4 560 263)	-	-	7	(170)	967
13 530	1 334	-	-	(5 649)	-	(13 962)	(3 210 005)	-	-	4	(170)	1 186
550	-	-	-	-	-	7 500	3 001 634	-	-	-	-	-
18 069	-	-	-	24 788	-	4 060	2 658 471	-	-	-	16 500	421
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 619	-	-	-	24 788	-	11 560	5 660 105	-	-	-	16 500	421
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
183	-	-	-	-	-	1 875	1 973	-	-	-	-	-
167	-	-	-	688	-	812	118	-	-	-	423	105
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18 752	1 334	-	-	14 024	-	910	1 400 066	-	-	4	-	1 186
5 222	-	-	-	19 674	-	14 872	4 610 071	-	-	-	170	-
13 530	1 334	-	-	(5 649)	-	(13 962)	(3 210 005)	-	-	4	(170)	1 186
18 752	1 334	-	-	14 024	-	910	1 400 066	-	-	4	-	1 186

Annexe G

Sommaire des données provenant des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2013

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti Communiste du Canada (Ontario)	Parti de la coalition des familles de l'Ontario	Parti de la Liberté – Ontario	Parti vert d e l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario
A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	$	$	$	$	$	$	$	$
Recettes								
Contributions nettes	-	170	950	670	75 688	629 092	-	2 375 441
Transferts	-	-	-	500	13 074	647 713	-	825 213
Autres recettes	-	1	54	-	4 360	158 549	-	597 904
TOTAL DES RECETTES	-	171	1 004	1 170	93 122	1 435 354	-	3 798 558
Dépenses								
Transferts	-	395	1 200	-	2 807	706 595	-	1 182 637
Autres dépenses	-	129	1 549	162	32 947	462 810	-	1 931 350
TOTAL DES DÉPENSES	-	524	2 749	162	35 754	1 169 405	-	3 113 988
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	(352)	(1 745)	1 008	57 368	265 949	-	684 571
Surplus (déficit) pér. campagne électorale	-	-	-	(1 830)	618	76 092	-	(94 557)
Surplus ajusté de la période précédente (déficit)	-	685	19 049	882	108 092	563 051	(1 705)	3 805 798
Surplus (déficit) au 31 décembre 2013	-	333	17 304	60	166 079	905 092	(1 705)	4 395 812
Provenance des contributions								
Particuliers	-	170	950	670	75 046	359 116	-	1 152 761
Compagnies	-	-	-	-	642	75 859	-	1 084 846
Syndicats	-	-	-	-	-	194 117	-	137 834
TOTAL	-	170	950	670	75 688	629 092	-	2 375 441
Contribution moyenne								
Particuliers	-	85	475	168	231	147	-	222
Compagnies	-	-	-	-	128	358	-	547
Syndicats	-	-	-	-	-	485	-	605
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF								
Actif								
TOTAL	-	538	17 830	60	174 044	1 456 725	-	5 061 222
Passif et surplus								
Passif	-	205	526	-	7 965	551 633	1 705	665 410
Surplus (déficit)	-	333	17 304	60	166 079	905 092	(1 705)	4 395 812
TOTAL	-	538	17 830	60	174 044	1 456 725	-	5 061 222

Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Paramount Canadians Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Only Party	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
-	-	-	-	-	-	-	3 457 579	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	357 664	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	5	879 743	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	5	4 694 986	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	629 496	-	-	-	-	-
72	-	-	-	-	-	-	2 819 025	-	-	-	-	-
72	-	-	-	-	-	-	3 448 521	-	-	-	-	-
(72)	-	-	-	-	-	5	1 246 465	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	59 819	-	-	-	-	-
695	-	-	-	-	-	65	3 101 883	-	-	-	-	-
622	-	-	-	-	-	70	4 408 167	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	2 046 258	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	1 404 507	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	6 814	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	3 457 579	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	188	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	459	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	487	-	-	-	-	-
622	-	-	-	-	-	70	5 233 047	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	824 880	-	-	-	-	-
622	-	-	-	-	-	70	4 408 167	-	-	-	-	-
622	-	-	-	-	-	70	5 233 047	-	-	-	-	-

Annexe H

Données financières provenant des états financiers de la periode de campagne des partis politiques inscrits pour les élections partielles du 1er août 2013

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes $	Parti communiste du Canada (Ontario) $	Parti de la coalition des familles de l'Ontario $	Parti de la Liberté – Ontario $	Parti vert de l'Ontario $	Nouveau parti démocratique de l'Ontario $	Northern Ontario Heritage Party $	Parti libéral de l'Ontario $
Recettes								
Contributions nettes	-	-	-	-	-	467 480	-	2 344 275
Transferts	-	-	-	1 000	-	-	-	11 300
Autres recettes	-	-	-	-	-	-	-	124 180
TOTAL DES RECETTES	-	-	-	1 000	-	467 480	-	2 479 755
Dépenses								
Transferts	-	-	-	-	1 151	45 515	-	61 461
Dépenses assujetties au plafond	-	-	-	-	75	244 981	-	204 604
Autres dépenses	-	-	-	-	1 320	60 522	-	55 880
TOTAL DES DÉPENSES	-	-	-	-	2 546	351 018	-	321 945
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	-	-	1 000	(2 546)	116 462	-	2 157 810
Subvention du directeur général des élections	-	-	-	-	-	12 570	-	17 254
Excédent de la période de campagne (déficit)	-	-	-	1 000	(2 546)	129 032	-	2 175 064
Plafond des dépenses de campagne	-	-	-	318 310	318 310	318 310	-	318 310
Provenance des contributions								
Compagnies	-	-	-	-	-	60 350	-	1 515 962
Particuliers	-	-	-	-	-	131 105	-	457 908
Syndicats	-	-	-	-	-	276 025	-	370 405
TOTAL	-	-	-	-	-	467 480	-	2 344 275
Désaccord de contribution	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution moyenne								
Compagnies	-	-	-	-	-	5 029	-	2 860
Particuliers	-	-	-	-	-	114	-	337
Syndicats	-	-	-	-	-	5 412	-	4 116

Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Paramount Canadians Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Only Party	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
2 885	-	-	-	-	-	-	2 041 701	-	-	-	2 500	-
-	-	-	-	-	-	-	32 500	-	-	-	-	-
-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 885	-	-	-	-	-	-	2 074 201	-	-	-	2 500	-
-	-	-	-	-	-	-	104 446	-	-	-	-	-
2 574	-	-	-	-	-	-	122 403	-	-	-	2 500	-
238	-	-	-	-	-	-	57 015	-	-	-	-	-
2 811	-	-	-	-	-	-	283 864	-	-	-	2 500	-
74	-	-	-	-	-	-	1 790 337	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	21 507	-	-	-	-	-
74	-	-	-	-	-	-	1 811 844	-	-	-	-	-
318 310	-	-	-	-	-	-	318 310	-	-	-	318 310	-
-	-	-	-	-	-	-	932 303	-	-	-	-	-
2 785	-	-	-	-	-	-	1 109 398	-	-	-	2 500	-
100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 885	-	-	-	-	-	-	2 041 701	-	-	-	2 500	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	2 086	-	-	-	-	-
93	-	-	-	-	-	-	116	-	-	-	625	-
100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Données financières provenant des états financiers de la période de campagne des partis politiques inscrits pour les élections partielles du 13 février 2014

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes $	Parti communiste du Canada (Ontario) $	Parti de la coalition des familles de l'Ontario $	Parti de la Liberté – Ontario $	Parti vert de l'Ontario $	Nouveau parti démocratique de l'Ontario $	Northern Ontario Heritage Party $	Parti libéral de l'Ontario $
Recettes								
Contributions nettes	-	-	-	-	-	325 671	-	4 044 810
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	6 500
Autres recettes	-	-	-	-	-	12 975	-	165 674
TOTAL DES RECETTES	-	-	-	-	-	338 646	-	4 216 984
Dépenses								
Transferts	-	-	-	-	-	100 475	-	97 058
Dépenses assujetties au plafond	-	-	-	-	28	103 973	-	25
Autres dépenses	-	-	-	-	112	119 481	-	38 755
TOTAL DES DÉPENSES	-	-	-	-	140	323 930	-	135 838
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	-	-	-	(140)	14 716	-	4 081 146
Subvention du directeur général des élections	-	-	-	-	-	4 951	-	25
Excédent de la période de campagne (déficit)	-	-	-	-	(140)	19 667	-	4 081 171
Plafond des dépenses de campagne	-	-	-	-	161 636	161 636	-	161 636
Provenance des contributions								
Compagnies	-	-	-	-	-	15 805	-	2 402 986
Particuliers	-	-	-	-	-	45 581	-	1 337 554
Syndicats	-	-	-	-	-	264 285	-	304 270
TOTAL	-	-	-	-	-	325 671	-	4 044 810
Désaccord de contribution	-	-	-	-	-	-	-	(0)
Contribution moyenne								
Compagnies	-	-	-	-	-	3 161	-	3 375
Particuliers	-	-	-	-	-	90	-	268
Syndicats	-	-	-	-	-	6 446	-	4 057

Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti ontarienne des droits de la personne	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pauvre de l'Ontario	Parti république d'abord de gens de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti réformiste ontarien	Parti socialiste d'Ontario	The Peoples Political Party	Parti écologique végan
$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
-	-	-	-	-	-	3 146 618	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	3 146 618	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	96 112	-	-	-	-
1 088	-	-	-	-	-	119 093	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	14 172	-	-	-	-
1 088	-	-	-	-	-	229 376	-	-	-	-
(1 088)	-	-	-	-	-	2 917 242	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	10 102	-	-	-	-
(1 088)	-	-	-	-	-	2 927 345	-	-	-	-
161 636	-	-	-	-	-	161 636	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 653 453	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 480 431	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	12 735	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	3 146 618	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	2 456	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	113	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	6 368	-	-	-	-

Annexe I

Sommaire des recettes et des dépenses des candidats et des associations de circonscription pour les élections partielles du 1er août 2013

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
Etobicoke-Lakeshore	Wayne Simmons	FRE	-	-	-	-
	Angela Salewsky	GPO	1 321	1 221	1 131	1 131
	P.C. Choo	NDP	35 819	34 248	22 469	22 226
	Peter Milczyn	LIB	163 810	105 008	150 369	124 069
	Hans Kunov	LTN	37	37	37	37
	Doug Holyday	PCP	280 282	159 593	191 469	124 322
	Dan King	PSN	-	-	-	-
	Kevin Clarke	PEO	3 000	3 000	3 000	3 000

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
London Ouest	Al Gretzky	FRE	2 261	2 261	4 091	3 091
	Gary Brown	GPO	5 124	2 844	4 274	2 244
	Peggy Sattler	NDP	142 533	106 322	141 086	116 767
	Ken Coran	LIB	137 161	35 580	207 231	104 722
	Geoffrey Serbee	LTN	-	-	-	-
	Ali Chahbar	PCP	170 495	65 818	165 823	118 461

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
Ottawa Sud	David Mcgruer	FRE	-	-	-	-
	Taylor Howarth	GPO	2 774	2 374	2 703	2 303
	Tivadar Banfalvi	IND	-	-	-	-
	Daniel Post	IND	-	-	-	-
	Bronwyn Funiciello	NDP	71 255	58 988	59 472	48 713
	John Fraser	LIB	259 896	135 211	202 337	141 152
	Jean-Serge Brisson	LTN	402	402	402	402
	Matt Young	PCP	176 601	104 041	141 168	106 146
	John Turmel	PAU	-	-	-	-
	John Redins	PSN	-	-	-	-

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
-	108 203	-	254	90 927	46	0,13 %
1 131	108 203	-	2 128	90 927	771	2,25 %
15 160	108 203	-	2 128	90 927	2 542	7,41 %
107 013	108 203	21 403	2 128	90 927	14 506	42,30 %
-	108 203	-	1 330	90 927	152	0,44 %
104 518	108 203	20 904	2 128	90 927	16 034	46,75 %
-	108 203	-	622	90 927	157	0,46 %
3 000	108 203	-	1 330	90 927	87	0,25 %
					34 295	**100,00 %**

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
3 068	115 317	-	1 017	96 905	1 856	4,93 %
1 390	115 317	-	2 128	96 905	1 608	4,27 %
103 887	115 317	20 777	2 128	96 905	15 704	41,68 %
96 588	115 317	19 318	2 128	96 905	5 965	15,83 %
-	115 317	-	1 330	96 905	117	0,31 %
85 970	115 317	17 194	1 984	96 905	12 426	32,98 %
					37 676	**100,00 %**

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
-	104 501	-	254	87 816	85	0,24 %
2 303	104 501	-	2 128	87 816	1 099	3,12 %
.	104 501	-	1 240	87 816	-	0,00 %
-	104 501	-	1 130	87 816	91	0,26 %
40 274	104 501	-	2 128	87 816	5 042	14,30 %
95 351	104 501	19 070	2 128	87 816	14 921	42,33 %
-	104 501	-	1 330	87 816	208	0,59 %
89 118	104 501	17 823	2 128	87 816	13 642	38,70 %
-	104 501	-	622	87 816	58	0,16 %
-	104 501	-	622	87 816	102	0,29 %
					35 248	**100,00 %**

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
Scarborough-Guildwood	Raphael Rosch	FCP	400	400	75.17	75.17
	Matthew Oliver	FRE	-	-	-	-
	Nick Leeson	GPO	901	-	901	901
	James Hamilton	IND	240	240	234	234
	Adam Giambrone	NDP	103 549	68 701	82 032	82 032
	Mitzie Hunter	LIB	117 470	72 984	99 502	94 502
	Heath Thomas	LTN	-	-	-	-
	Ken Kirupa	PCP	89 123	45 075	98 714	77 395
	Danish Ahmed	PSN	-	-	-	-
	Bill Rawdah	PEO	3 130	3 130	3 125	3 125

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
Windsor-Tecumseh	Lee Watson	FCP	400	400	104	104
	Andrew Brannan	FRE	-	-	-	-
	Adam Wright	GPO	-	-	-	-
	Percy Hatfield	NDP	101 633	96 121	78 336	73 971
	Jeewen Gill	LIB	83 601	31 200	107 088	92 088
	Dan Dominato	LTN	86	86	86	86
	Robert de Verteuil	PCP	62 264	34 326	52 844	27 006

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
-	82 616	-	848	69 425	104	0,42 %
-	82 616	-	254	69 425	80	0,32 %
558	82 616	-	1 330	69 425	532	2,15 %
234	82 616	-	1 187	69 425	195	0,79 %
72 093	82 616	14 419	2 128	69 425	7 000	28,35 %
77 113	82 616	15 423	2 128	69 425	8 852	35,85 %
-	82 616	-	1 330	69 425	120	0,49 %
62363	82 616	12 472	2 128	69 425	7 605	30,80 %
-	82 616	-	622	69 425	183	0,74 %
2 725	82 616	-	1 330	69 425	22	0
					24 693	**100,00 %**

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
-	101 239	-	1 102	85 075	241	0,94 %
-	101 239	-	254	85 075	124	0,48 %
-	101 239	-	1 330	85 075	942	3,68 %
68 475	101 239	13 695	2 128	85 075	15 682	61,27 %
78 777	101 239	-	1 984	85 075	3 057	11,94 %
-	101 239	-	1 330	85 075	400	1,56 %
19 286	101 239	3 857	1 984	85 075	5 147	20,11 %
					25 593	**100,00 %**

Sommaire des recettes et des dépenses des candidats et des associations de circonscription pour les élections partielles du 13 février 2014

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
Niagara Falls	Andrew Brannan	FRE	-	-	-	-
	Clarke Bitter	GPO	-	-	-	-
	Timothy Tredwell	IND	-	-	-	-
	Wayne Gates	NDP	195 111	132 981	153 813	148 334
	Stefanos Karatopis	LTN	-	-	-	-
	Joyce Morocco	LIB	125 353	48 975	148 106	111 606
	Bart Maves	PCP	245 301	96 395	207 683	147 624
	Troy Young	PEO	54	54	54	54

Circonscription	Nom du candidat(e)	Parti politique	Revenu comprend les transferts	Revenu exclut les transferts	Dépenses comprennent les transferts	Dépenses ne comprennent pas les transferts
Thornhill	Erin Ashley Goodwin	FRE	-	-	-	-
	Teresa Pun	GPO	-	-	-	-
	Cindy Hackelberg	NDP	63 966	21 649	59 599	55 719
	Gene Balfour	LTN	-	-	-	-
	Sandra Yeung Racco	LIB	223 455	105 320	218 163	168 163
	John Turmel	PAU	-	-	-	-
	Gila Martow	PCP	170 130	61 003	204 981	121 619
	Kevin Clarke	PEO	-	-	-	-

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
-	126 751	-	277	99 024	101	0,27 %
-	126 751	-	-	99 024	1 011	2,74 %
-	126 751	-	-	99 024	226	0,61 %
123 503	126 751	24 701	2 128	99 024	14 589	39,54 %
-	126 751	-	1 330	99 024	159	0,43 %
99 610	126 751	19 922	2 128	99 024	7 144	19,36 %
114 338	126 751	22 868	2 128	99 024	13 564	36,76 %
-	126 751	-	1 330	99 024	107	0,29 %
					36 901	**100,00 %**

Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat(e)	Subvention versée au vérificateur	Électeurs admissibles	Dépouillement du scrutin	Pct
-	131 867	-	277	103 021	153	0,55 %
-	131 867	-	1 330	103 021	404	1,44 %
46 899	131 867	-	2 128	103 021	1 905	6,79 %
-	131 867	-	1 330	103 021	296	1,05 %
132 583	131 867	26 240	2 128	103 021	11 671	41,60 %
-	131 867	-	-	103 021	47	0,17 %
102 208	131 867	20 442	2 128	103 021	13 438	47,89 %
-	131 867	-	1 330	103 021	144	0,51 %
					28 058	**100,00 %**

Annexe J

Sommaire des données financières extrait des rapports des campagnes électorales des tiers inscrits pour les élections partielles du 1er août 2013

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Contractors of the Ontario Electrical League $	Canadian Union of Public Employees, Ontario Division (CUPE Ontario) $	Designated Physiotherapy Clinics Association $	Ecology Ottawa $	Ontarians for Responsible Government $	Toronto Wind Action $	Working Families $
Recettes							
Contributions nettes	10 000	2 575	-	700	5 690	7 497	50 000
Fonds propres des tiers partis	5 000	-	-	-	-	452	-
TOTAL DES RECETTES	15 000	2 575	-	700	5 690	7 949	50 000
Dépenses							
TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ÉLECTORALE	15 000	2 575	N/A	700	1 639	6 872	37 072

		Contributions nettes			
Tiers partis	**Fonds propres**	**Particuliers**	**Compagnies**	**Syndicats**	**TOTAL**
Contractors of the Ontario Electrical League	5 000	-	10 000	-	15 000
Canadian Union of Public Employees, Ontario Division (CUPE Ontario)	-	-	-	2 575	2 575
Designated Physiotherapy Clinics Association	-	-	-	-	-
Ecology Ottawa	-	700	-	-	700
Ontarians for Responsible Government	-	5 690	-	-	5 690
Toronto Wind Action	452	7 497	-	-	7 949
Working Families	-	-	-	50 000	50 000

Sommaire des données financières extrait des rapports des campagnes électorales des tiers inscrits pour les élections partielles du 13 février 2014

A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	Animal Alliance of Canada $	Unifor $
Recettes		
Contributions nettes	1 151	-
Fonds propres des tiers partis	16 380	-
TOTAL DES RECETTES	17 531	-
Dépenses		
TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ÉLECTORALE	17 531	15 199

Ventilation des recettes provenant des contributions

Tiers partie	Fonds propres	Contributions nettes			TOTAL
		Particuliers	Compagnies	Syndicats	
Animal Alliance of Canada	16 380	1 151	-	-	17 531
Unifor	-	-	-	-	-

Annexe K

Liste des entités politiques tenues d'effectuer un dépôt, y compris celles effectuant un dépôt tardif

États financiers annuels de 2013 – Partis politiques – Échéance : 2 juin 2014
Nombre de partis politiques devant déposer les états financiers – 21 | 3 – Dépôts tardifs | 4 – Non déposés

Parti	Date de dépôt	Tardif
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	6 mai 2014	
Parti communiste du Canada (Ontario)	2 juin 2014	
Parti de la coalition des familles de l'Ontario	29 août 2014	**Tardif**
Parti de la Liberté – Ontario	2 juin 2014	
Parti vert de l'Ontario	2 juin 2014	
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	30 mai 2014	
Northern Ontario Heritage Party	23 juillet 2014	**Tardif**
Parti libéral de l'Ontario	2 juin 2014	
Parti libertarien de l'Ontario	2 juin 2014	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	29 mai 2014	
Paramount Canadians Party - Désinscrit le 24 juin 2013		**Non déposés**
Parti ontarienne des droits de la personne		**Non déposés**
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	22 juillet 2014	**Tardif**
Parti pauvre de l'Ontario	2 juin 2014	
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	30 mai 2014	
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	30 mai 2014	
Parti réformiste ontarien - Désinscrit le 31 décembre 2013		**Non déposés**
Parti socialiste d'Ontario		**Non déposés**
The Only Party - Désinscrit le 31 décembre 2013	16 mars 2014	
The Peoples Political Party	18 mars 2014	
Parti écologique végan	30 mai 2014	

Liste des associations de circonscription ayant effectué un dépôt tardif

États financiers annuels de 2013 – Associations de circonscription – Échéance : 2 juin 2014
Nombre d'associations de circonscription – 425 | 76 – Dépôts tardifs | 11 – Non déposés

Parti	Circonscription électorale	Réception
Parti de la coalition des familles de l'Ontario	Algoma–Manitoulin	26 août 2014
	Ancaster–Dundas–Flamborough–Westdale	14 août 2014
	Etobicoke–Lakeshore	14 août 2014
	Hamilton Centre	14 août 2014
	Kingston et les Iles	29 août 2014
Parti vert de l'Ontario	Ajax–Pickering	2 juillet 2014
	Barrie	13 juin 2014
	Etobicoke–Lakeshore	17 juin 2014
	Hamilton Mountain	26 juin 2014
	Kingston et les Iles	26 juin 2014
	Kitchener–Conestoga	22 juillet 2014
	Kitchener–Waterloo	7 juillet 2014
	Nipissing	**Non déposés**
	Parkdale–High Park	25 juin 2014
	Perth–Wellington	8 juillet 2014
	Sault Ste. Marie	7 juin 2014
	Simcoe Nord	25 juin 2014
	Simcoe–Grey	26 juin 2014
	Toronto Centre	20 juin 2014

Parti	Circonscription électorale	Réception
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Bramalea–Gore–Malton	11 juin 2014
	Brampton–Springdale	11 juillet 2014
	Don Valley Est	18 juin 2014
	Don Valley Ouest	17 juillet 2014
	Durham	25 août 2014
	Kingston et les Iles	27 juin 2014
	Leeds–Grenville	**Non déposés**
	Mississauga Est–Cooksville	17 juillet 2014
	Mississauga–Brampton Sud	20 août 2014
	Oak Ridges–Markham	9 juin 2014
	Oxford	22 juillet 2014
	Sarnia–Lambton	8 juillet 2014
	Sault Ste. Marie	9 juin 2014
	Sudbury	**Non déposés**
	Thunder Bay–Atikokan	12 juin 2014
	Toronto Centre	14 août 2014
	Trinity–Spadina	20 juin 2014
	Welland	11 juin 2014
	Wellington–Halton Hills	4 juin 2014

Parti	Circonscription électorale	Réception
Parti libéral de l'Ontario	Carleton–Mississippi Mills	18 juillet 2014
	Chatham–Kent–Essex	11 juin 2014
	Durham	19 août 2014
	Haliburton–Kawartha Lakes–Brock	21 juillet 2014
	Halton	11 juin 2014
	Hamilton Est–Stoney Creek	14 juillet 2014
	Lambton–Kent–Middlesex	18 juillet 2014
	Leeds–Grenville	20 août 2014
	Newmarket–Aurora	13 août 2014
	Niagara Ouest–Glanbrook	11 juillet 2014
	Nickel Belt	7 juillet 2014
	Oshawa	14 juillet 2014
	Parkdale–High Park	5 juin 2014
	Pickering–Scarborough Est	14 juillet 2014
	Renfrew–Nipissing–Pembroke	23 juillet 2014
	Scarborough Centre	18 juillet 2014
	Stormont–Dundas–Glengarry Sud	4 juillet 2014
	Thunder Bay–Atikokan	18 août 2014
	Timmins–James Bay	17 juillet 2014
	Toronto Centre	16 juillet 2014
Parti libertarien de l'Ontario	Barrie	25 juin 2014
Parti ontarienne des droits de la personne	Davenport	**Non déposés**
	Trinity–Spadina	**Non déposés**
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Beaches–East York	13 août 2014
	Bramalea–Gore–Malton	8 août 2014
	Glengarry–Prescott–Russell	26 juin 2014
	Guelph	4 juillet 2014
	Haliburton–Kawartha Lakes–Brock	21 juin 2014
	Hamilton Centre	19 août 2014
	Huron–Bruce	11 juin 2014
	Kingston et les Îles	25 juillet 2014
	Lanark–Frontenac–Lennox et Addington	22 août 2014
	London North Centre	6 juin 2014
	Mississauga–Erindale	8 août 2014
	Mississauga–Streetsville	**Non déposés**
	Nepean–Carleton	21 juillet 2014
	Nickel Belt	14 août 2014
	Ottawa–Vanier	17 juin 2014
	Parry Sound–Muskoka	17 juillet 2014
	Sault Ste. Marie	1 sept. 2014
	Scarborough–Rouge River	12 août 2014
	Sudbury	**Non déposés**
	Timmins–James Bay	**Non déposés**
	Vaughan	**Non déposés**
	Welland	21 juillet 2014
	Willowdale	18 août 2014
	York Centre	4 juin 2014
Parti réformiste ontarien	Lambton–Kent–Middlesex	**Non déposés**
Parti socialiste d'Ontario	Peterborough	**Non déposés**

Partis politiques : Élections partielles de 2013 – Etobicoke–Lakeshore, London Ouest, Ottawa Sud, Scarborough–Guildwood et Windsor–Tecumseh

États financiers de la campagne – Échéance : 3 février 2014

Nombre de partis politiques devant déposer les états financiers – 20
5 – Dépôts tardifs | 0 – Non déposés

Nom du parti	Réception
Northern Ontario Heritage Party	18 mars 2014
Parti ontarienne des droits de la personne	15 avril 2014
Parti république d'abord de gens de l'Ontario	25 février 2014
Parti réformiste ontarien	21 février 2014
The Only Party	16 mars 2014

Candidats : Élections partielles de 2013 – Etobicoke-Lakeshore, London Ouest, Ottawa Sud, Scarborough-Guildwood et Windsor-Tecumseh

États financiers de la campagne – Échéance : 3 février 2014
Nombre de candidats devant déposer les états financiers – 20 | 7 – Dépôts tardifs | 0 – Non déposés

Nom du parti	Candidat	Réception
Parti vert de l'Ontario	Gary Brown	2 mai 2014
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Bronwyn Funiciello	19 février 2014
Parti libéral de l'Ontario	John Fraser	24 février 2014
Parti libertarien de l'Ontario	Geoffrey Serbee	8 avril 2014
Parti libertarien de l'Ontario	Jean-Serge Brisson	15 avril 2014
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Matt Young	27 mars 2014
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Ken Kirupa	3 mai 2014

Associations de circonscription : Élections partielles de 2013 – Etobicoke-Lakeshore, London Ouest, Ottawa Sud, Scarborough-Guildwood et Windsor-Tecumseh

États financiers de la campagne – Échéance : 3 février 2014
Nombre d'associations de circonscription devant déposer les états financiers – 23 | 6 – Dépôts tardifs | 0 – Non déposés

Nom du parti	Circonscription électorale	Réception
Parti vert de l'Ontario	Etobicoke–Lakeshore	3 mars 2014
Parti vert de l'Ontario	London Ouest	2 mai 2014
Parti libéral de l'Ontario	Ottawa Sud	24 février 2014
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Ottawa Sud	24 mars 2014
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Scarborough–Guildwood	3 mai 2014
Parti socialiste d'Ontario	Etobicoke–Lakeshore	24 février 2014

Tiers annonceurs : Élections partielles de 2013 – Etobicoke-Lakeshore, London Ouest, Ottawa Sud, Scarborough-Guildwood et Windsor-Tecumseh

Rapports de publicité – Échéance : 3 février 2014
Nombre de tiers partis devant déposer les états financiers – 7 | 1 – Dépôts tardifs | 1 – Non déposés

Nom du tiers parti	Réception
Designated Physiotherapy Clinics Association	**Non déposés**
Toronto Wind Action	2 mars 2014

Partis politiques : Élections partielles de 2014 - Niagara Falls et Thornhill

États financiers de la campagne – Échéance : 6 août 2014
Nombre de partis politiques devant déposer les états financiers – 18 | 3 – Dépôts tardifs | 3 – Non déposés

Nom du parti	Réception
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	25 août 2014
Parti communiste du Canada (Ontario)	27 août 2014
The Peoples Political Party	22 sept. 2014
Parti ontarienne des droits de la personne – Désincrit en 2014	**Non déposés**
Parti république d'abord de gens de l'Ontario – Désincrit en 2014	**Non déposés**
Parti socialiste d'Ontario – Désincrit en 2014	**Non déposés**

Candidats : Élections partielles de 2014 - Niagara Falls et Thornhill

États financiers de la campagne – Échéance : 6 août 2014
Nombre de candidats devant déposer les états financiers – 16 | 3 – Dépôts tardifs | 2 – Non déposés

Nom du parti	Candidat	Réception
Parti vert de l'Ontario	Clarke Bitter	**Non déposés**
Indépendent	Timothy Tredwell	**Non déposés**
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Cindy Hackelberg	12 août 2014
Parti pauvre de l'Ontario	John Turmel	4 sept. 2014
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Gila Martow	20 août 2014

Associations de circonscription : Élections partielles de 2014 - Niagara Falls et Thornhill

États financiers de la campagne – Échéance : 6 août 2014
Nombre d'associations de circonscription devant déposer les états financiers – 6 | 1 – Dépôts tardifs | 0 – Non déposés

Nom du parti	Circonscription électorale	Réception
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Thornhill	20 août 2014

Tiers annonceurs : Élections partielles de 2014 - Niagara Falls et Thornhill

Rapports de publicité – Échéance : 6 août 2014
Nombre de tiers partis devant déposer les états financiers – 2 | 0 – Dépôts tardifs | 0 – Non déposés

Annexe L

Exigence de publication d'un rapport sur l'accessibilité lors des élections partielles organisées en 2013 et 2014

Exigence de publication d'un rapport sur l'accessibilité lors des élections partielles en vertu de l'article 67.2 de la *Loi électorale*

Élections partielles en 2013 et 2014 :

CE 024 Etobicoke–Lakeshore (1er août 2013)
CE 045 London Ouest (1er août 2013)
CE 054 Niagara Falls (13 février 2014)
CE 064 Ottawa Sud (1er août 2013)
CE 082 Scarborough–Guildwood (1er août 2013)
CE 089 Thornhill (13 février 2014)
CE 102 Windsor–Tecumseh (1er août 2013)

Section exigencies	Rapport sommaire
Paragr. 67.2 (1) et (2) **Après chaque élection, le DGE doit préparer un rapport sur les questions d'accessibilité.** Ce rapport doit être inclus dans le rapport sur les élections ou dans le prochain rapport annuel.	Le rapport du directeur général des élections (DGE) sur les questions d'accessibilité qui est exigé par l'article 67.2 de la *Loi électorale* s'articule autour des renseignements ci-dessous. La *Loi électorale* contient un certain nombre de dispositions relatives à l'accessibilité. La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* inclut également des dispositions portant sur l'accessibilité des élections. Aux termes du *Code des droits de la personne* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*, Élections Ontario est tenu d'organiser des élections dans la province et de mener à bien ses activités quotidiennes en veillant à éviter toute discrimination. La mission d'Élections Ontario est de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale. Nous souscrivons aux principes d'accessibilité énoncés dans notre Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle, dans notre Directive relative à la politique sur les normes d'accessibilité intégrées et dans notre Plan d'accessibilité pluriannuel. À cette fin, nous continuons d'intégrer l'accessibilité dans la planification de nos mesures de modernisation et de transformation de la prestation des services électoraux.

Section exigencies	Rapport sommaire
Sous-alinéa 67.2 (1)a) (i) **Résumé de la rétroaction sur l'accessibilité des services à la clientèle.**	Élections Ontario sollicite la rétroaction de tous les Ontariens et Ontariennes sur les services à la clientèle, y compris ceux qui sont offerts aux personnes handicapées. Sur chaque lieu de vote, y compris dans les bureaux du directeur du scrutin et dans les bureaux de vote par anticipation, des Formulaires de rétroaction sur les services à la clientèle et des Boîtes pour rétroaction sont mis à disposition. Les membres du personnel électoral vérifient le contenu des boîtes tout au long du scrutin pour déterminer les problèmes qui peuvent être résolus immédiatement et ceux auxquels il convient d'apporter une réponse par la suite. Certains éléments de rétroaction sont également fournis oralement. En outre, certains électeurs communiquent directement avec le bureau central d'Élections Ontario par courriel, courrier ou téléphone pour fournir une rétroaction. Lors des sept élections partielles organisées en 2013 et 2014, une faible proportion d'électeurs a fourni à Élections Ontario une rétroaction sur les questions d'accessibilité. • Environ un quart des commentaires étaient positifs. Ces électeurs ont mentionné l'excellence des services à la clientèle fournis par le personnel des bureaux de vote pour aider les électeurs ayant des besoins en matière d'accessibilité, la disponibilité des appareils et accessoires fonctionnels et des bulletins de vote spéciaux, et l'accessibilité globale des lieux de vote. • La rétroaction négative se focalisait généralement sur les lieux de vote. Ces électeurs se sont notamment plaints de la distance à parcourir à pied sur le lieu de vote pour atteindre l'isoloir et du fait qu'il n'y avait pas de fauteuil roulant disponible pour transférer les électeurs, de la difficulté d'accéder à un ascenseur et de l'absence de chaises avec accoudoirs pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Lors des élections partielles organisées en hiver, certains électeurs se sont plaints des difficultés rencontrées pour se rendre sur le lieu de vote quand les voies d'accès recouvertes de neige et de verglas n'avaient pas été dégagées. En outre, certains électeurs se sont étonnés de la petite taille des caractères figurant sur la carte d'Avis d'enregistrement (CAE).

Section exigencies	Rapport sommaire
Sous-alinéa 67.2(1)a)(ii) **Réponse à la rétro-action, y compris les mesures prises pour répondre à la rétroaction négative.**	Suite à la rétroaction fournie au sujet des lieux de vote, les membres du personnel électoral ont pu prendre des mesures immédiates pour aider les électeurs qui ont formulé les commentaires, et ce, dans certaines situations, p. ex. en transportant l'urne à l'extérieur du bâtiment pour permettre à l'électeur d'y déposer son bulletin de vote, ou bien en l'aidant à regagner le parc de stationnement quand la distance à parcourir à pied était importante. Dans certains cas, les membres du personnel électoral ont apporté des modifications qui ont permis d'améliorer l'accessibilité pour d'autres électeurs, p. ex. en déblayant les amas de neige et en répandant du sel sur les rampes. Les électeurs et les membres du personnel électoral en poste le jour du scrutin ont également fourni des conseils aux directeurs du scrutin sur les mesures permettant d'améliorer l'accessibilité sur les lieux de vote à l'avenir, p. ex. en proposant un itinéraire plus court depuis le parc de stationnement et en installant des éléments de signalisation supplémentaires pour indiquer l'emplacement des portes à bouton-poussoir. Toute la rétroaction sera prise en compte dans le cadre de la préparation et de la planification des élections à venir. Pour ce qui est de la CAE, Élections Ontario a déjà augmenté la taille des caractères avant une élection partielle antérieure et s'efforcera de préconiser une augmentation supplémentaire lors d'une prochaine refonte de la CAE.

Section exigencies	Rapport sommaire
Alinéa 67.2(1)b) **Résumé des rapports sur l'accessibilité préparés par les directeurs du scrutin.**	Les directeurs du scrutin s'efforcent de faire en sorte que les élections soient le plus accessible possible. Les directeurs du scrutin des circonscriptions électorales d'Etobicoke–Lakeshore, de London Ouest, de Niagara Falls, d'Ottawa Sud, de Scarborough–Guildwood, de Thornhill et de Windsor–Tecumseh ont abordé plusieurs aspects de l'accessibilité des élections dans les rapports qu'ils ont présentés après les élections partielles qui se sont tenues dans la province en 2013 et 2014. • Tous les membres du personnel ont suivi une formation pour fournir des services de façon accessible et sont habilités à le faire. • Le matériel était disponible dans des formats accessibles pour les électeurs handicapés, qui ont notamment pu utiliser des appareils ou accessoires fonctionnels comme des feuilles grossissantes, de façon proactive ou sur demande. • Les options de vote par bulletin spécial incluent la possibilité de demander une visite à domicile, si l'électeur a besoin d'aide en raison d'un handicap ou d'une incapacité de lire ou d'écrire et si le fait de se rendre au bureau du directeur du scrutin lui causerait une difficulté excessive. Cent soixante-treize électeurs ont voté à domicile, et les agents préposés aux bulletins de vote spéciaux leur ont apporté un soutien consistant par exemple à leur lire le nom des candidats à haute voix, à aider certains d'entre eux à marquer le bulletin de vote, ou à leur fournir des appareils ou accessoires fonctionnels pour qu'ils puissent marquer plus facilement le bulletin de vote de façon autonome. • Les directeurs du scrutin ont signalé qu'un électeur a voté au moyen de la technologie d'aide au vote disponible dans les bureaux du directeur du scrutin. • Les électeurs ont voté dans l'un des quelque 75 lieux de vote de chaque circonscription électorale. Chacun de ces lieux était conforme aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote d'Élections Ontario. Alors que certains lieux ont pu être utilisés en l'état, il a fallu, dans d'autres cas, prendre des mesures correctives pour satisfaire à ces normes, par exemple en installant des rampes, des seuils de porte inclinés, des tapis, des balises de stationnement ou une signalisation. Plus de 120 préposés à l'accueil ont travaillé afin de s'assurer que les lieux de vote étaient accessibles à tous les électeurs. • D'autres mesures d'adaptation on été prises quand la situation l'imposait, par exemple en transportant l'urne à l'extérieur, en installant une source de lumière supplémentaire ou en fournissant un fauteuil roulant si la distance à parcourir à pied au sein du lieu de vote était importante.

Section exigencies	Rapport sommaire
Alinéa 67.2(1)b) **Résumé des rapports sur l'accessibilité préparés par les directeurs du scrutin (suite).**	• Les membres du personnel ont également pris des mesures supplémentaires pour garantir l'accessibilité des électeurs, par exemple en fournissant des documents ou des renseignements dans des formats accessibles, en leur lisant le nom des candidats à haute voix, en promouvant le vote par bulletin spécial à domicile dans les résidences hébergeant des groupes de population cibles, en suivant une formation supplémentaire et en travaillant avec des groupes d'intervenants. • Les directeurs du scrutin ont également pris des mesures proactives pour éviter que des problèmes surviennent. Un directeur du scrutin a recruté un membre du personnel maîtrisant l'American Sign Language (langage gestuel américain). Un autre directeur du scrutin a recruté des préposés à l'accueil supplémentaires pour aider les électeurs à leur véhicule en cas de météo défavorable lors du vote par anticipation. Dans les foyers de soins de longue durée, les électeurs se sont vu remettre un numéro pour garder leur place dans la file sans avoir à se déplacer chaque fois qu'un électeur a fini de voter.

Section exigencies	Rapport sommaire
Alinéa 67.2(1)c) **Résultats du sondage d'opinion (uniquement dans le cas d'une élection générale).**	Sans objet – il s'agissait d'élections partielles.

Section exigencies	Rapport sommaire
Alinéa 67.2(1)d) **Résumé des mesures prises pour s'occuper des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité.**	Les rapports sur les élections générales provinciales de 2011 et de 2014 incluent des renseignements détaillés sur un éventail de mesures visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité, qui couvrent une gamme exhaustive d'activités, de documents et de processus, depuis la période préélectorale jusqu'au jour du scrutin. Voici le détail de ces mesures et d'autres mesures adoptées depuis 2011 : • Politiques en matière d'accessibilité et plans d'accessibilité • Processus de rétroaction accessible • Supports de substitution • Appareils ou accessoires fonctionnels sur les lieux de vote, p. ex. des feuilles grossissantes, des crayons à prise facile, des gabarits de bulletin de vote en braille • Technologie d'aide au vote • Enregistrement vocal de la brochure d'information à l'intention des ménages et version en gros caractères • Taille de la police sur les bulletins de vote • Autorisation de voter – transferts vers un autre lieu de vote • Sous-titrage codé des publicités • Formation relative à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle et aux Normes d'accessibilité intégrées • Audiovision • Mesures d'adaptation pour les employés • Processus visant les électeurs sans-abri • Interprètes • Cas où l'urne peut être déplacée • Avis de perturbation • Cartes d'Avis d'enregistrement (CAE) • Programme de sensibilisation • Adoption d'un langage simple dans les communications • Éducation publique • Publicité à la radio • Animaux d'assistance • Vote par bulletin spécial à renvoyer par la poste • Vote par bulletin spécial à domicile • ATS • Aide d'un ami ou d'une personne de soutien pour voter • Normes d'accessibilité des bureaux de vote • Bureaux de vote dans les hôpitaux et les autres établissements de soins • Site Web accessible • Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail.

Section exigencies	Rapport sommaire
Alinéa 67.2(1)e) **Recommandations à l'égard des obstacles que le DGE estime appropriées.**	Comme expliqué dans son *plan stratégique 2013-2017*, Élections Ontario embrasse l'objectif d'établir des services modernes pour les Ontariennes et Ontariens qui donnent la priorité aux besoins des électeurs. Nous entendons miser sur nos réussites passées et sur nos forces pour améliorer le processus électoral dans la province de l'Ontario. Nous devons faire en sorte que nos processus favorisent l'inclusivité et que les obstacles soient supprimés. Notre but est de collaborer avec nos intervenants afin d'élaborer un processus électoral permettant de fournir aux Ontariennes et Ontariens un éventail de services d'une façon moderne, accessible, sûre, sécuritaire et transparente qui préserve la confidentialité du vote. Nous avons déjà commencé cette transformation et élaboré une feuille de route claire sur quatre ans. En temps opportun, nous formulerons des recommandations qui nous aideront à éliminer les obstacles à l'accessibilité que nous recensons.

Elections Ontario

51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1

1-888-668-8683
1-888-292-2312 (ATS)

info@elections.on.ca
elections.on.ca

Also available in english

Disponible dans des formats accessibles sur demande.